Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire

Observation des Déchets issus de Chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics en Grand Est

Rapport d'observation – Données 2024

Version diffusable

2026/10/14

Sommaire

1. Préambule
2. Production des matériaux et déchets
3. Traitement des matériaux et déchets
4. Synoptique
5. Indicateurs SRADDET
6. Méthodologie et bilan des réponses aux enquêtes
7. Glossaire

Préambule

Préambule

Suivi régional des déchets du BTP pour mieux agir

Depuis le transfert de la compétence de planification des déchets des Départements vers la Région, **l'observation des déchets du secteur du BTP (bâtiment et travaux publics) s'effectue à l'échelle régionale**. Le premier état des lieux de la production et gestion des matériaux et déchets du BTP a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du SRADDET Grand Est, approuvé en novembre 2019.

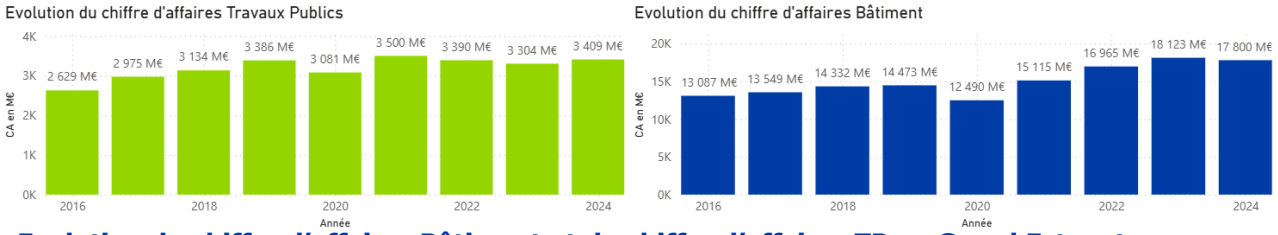
Depuis, le Grand Est a souhaité mettre en place un observatoire régional des déchets afin de fournir des indicateurs de suivi et vérifier l'atteinte des objectifs fixés par le volet déchets du SRADDET.

L'observation des flux de déchets issus du BTP dans la région revêt une importance particulière pour plusieurs raisons :

- elle permet de mieux connaître les volumes de déchets produits et/ou transitant sur le territoire régional ;
- elle fournit des analyses utiles aux acteurs de la filière (collecte, traitement), afin qu'ils puissent, si nécessaire, développer de nouveaux services ou filières en réponse aux besoins identifiés ;
- elle aide les organismes publics à adapter leurs dispositifs d'aides financières aux réalités du territoire ;
- elle permet de disposer d'indicateurs fiables pour le suivi et l'évaluation du SRADDET.

Le présent rapport est consacré à l'observation des déchets du BTP pour l'année 2024. Cette analyse repose sur des enquêtes menées pendant l'année 2025 et 2026 auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics, ainsi qu'auprès des installations de gestion des déchets du secteur.

Les membres de l'Observatoire tiennent à remercier chaleureusement les entreprises du BTP ainsi que les exploitants d'installations de gestion des déchets qui ont pris part à ces enquêtes. Grâce à la transmission de leurs données, cette démarche d'observation, inscrite dans une vision à long terme, a pu être menée à bien. **Leur engagement est d'autant plus précieux qu'il s'est inscrit dans un contexte économique difficile**, marqué par le moratoire de la REP PMCB et par l'enquête du SDES, perçue comme redondante, qui ont pu compliquer la collecte des données.



Evolution du chiffre d'affaires Bâtiment et du chiffre d'affaires TP en Grand Est, entre 2016 et 2024*

*Sources : CERC Grand Est et FNTP. A noter, un rebasement ESANE a été appliqué aux comptes de production 2023, entraînant une redéfinition automatique du chiffre d'affaires du secteur du Bâtiment (construction neuve et rénovation)

Production des matériaux et déchets

Travaux Publics

Evaluation de la production de matériaux et déchets

Evaluation des tonnages de déchets issus des Travaux Publics

Ce chapitre précise les conclusions concernant les tonnages estimés de déchets produits par les entreprises de travaux publics (TP) en Grand Est en 2024, ainsi que sur les données retenues.

Les tonnages retenus sont présentés ci-contre.

Matériaux et déchets inertes issus des TP	10,769 millions de tonnes (hors réemploi)
Matériaux inertes réemployés	3,925 millions de tonnes
Matériaux et déchets non dangereux (non inertes) issus des TP	69 721 tonnes
Déchets dangereux issus des TP	134 819 tonnes

Evaluation de la production de matériaux et déchets

Méthodologie d'évaluation des résultats

METHODOLOGIE GLOBALE

Les quantités de matériaux et de déchets générés par les travaux publics en Grand Est pour l'année en cours sont estimées à partir des réponses recueillies lors de l'enquête « TP » portant sur les données de cette même année.

À partir des réponses exploitables obtenues, les données ont été extrapolées selon la méthodologie suivante :

- **Calcul d'un ratio « tonnes de déchets par salarié » affiné** par code NAF des activités de travaux publics et par taille d'entreprise (selon que l'effectif est supérieur ou inférieur à la médiane) ;
- Application de ce ratio au nombre total de salariés, ventilé par code NAF & taille des entreprises ;
- Hypothèses concernant les entreprises ayant répondu à l'enquête mais n'ayant pas déclinées leurs tonnages
- Evaluation du gisement en excluant les entreprises n'ayant pas répondues.

Nombre total d'entreprises de TP (source données URSSAF 2024)	**Nombre total de réponses ciblées**	**Nombre total de réponses obtenues**	**Entreprises ayant répondu aux questions portant sur la gestion de déchets de … (%)**			
			Réemploi	Inertes	Déchets non dangereux	Dangereux
1 203	56	56	26%	72%	73%	40%

Nombre de réponses ciblées et obtenues

Les déchets inertes générés par deux entreprises, B2X (démolisseur) et SDEL Lumière Citeos (entreprise du bâtiment), ont été rattachés à l'activité des travaux publics, car les quantités indiquées correspondent davantage à cette typologie.

Evaluation de la production de matériaux et déchets

Méthodologie d'évaluation du tonnage de déchets inertes

Focus réemploi

Le **réemploi** est défini par la réglementation (article L.541-1-1 du Code de l'environnement) comme l'**utilisation d'un produit ou matériau sans opération de traitement et dans sa fonction d'origine**. Il se distingue :

- d'une **réutilisation**, qui consiste à employer à nouveau un produit ou matériau, avec ou sans traitement, mais pour un **usage différent de l'usage initial** ;
- du **recyclage**, qui implique une transformation physique ou chimique pour fabriquer une nouvelle matière.

Ces définitions, bien que normées depuis la directive européenne 2008/98/CE et renforcées par la loi AGEC (2020), demeurent **peu connues et parfois mal comprises** des entreprises. C'est pourquoi, dans le questionnaire d'enquête, afin d'éviter toute ambiguïté, le terme « réemploi » n'a pas été utilisé directement : les opérations ont été décrites de manière concrète et pédagogique, comme cela avait déjà été fait en 2020.

Concernant les **terres d'excavation**, la réglementation précise qu'elles prennent le statut de déchet dès qu'elles quittent le chantier.

Ainsi :

- des déblais utilisés sur un autre chantier sont juridiquement des **déchets**, même s'ils ne transitent pas par une plateforme intermédiaire,
- seules les terres réutilisées **sur le même chantier, sans traitement**, peuvent être considérées comme du **réemploi**.

Dans les Observatoires des déchets du BTP réalisés avant 2021, les terres réutilisées sur un autre chantier, sans traitement ni passage par une plateforme intermédiaire, étaient néanmoins comptabilisées comme du « réemploi ». Cette approche visait à refléter la réalité des pratiques sur le terrain et à maintenir la continuité des données statistiques.

Pour l'édition 2024 de l'Observatoire, il a été proposé de reconduire la méthodologie adoptée en 2023. Celle-ci repose sur les tonnages conformes à la convention professionnelle, c'est-à-dire les terres réemployées (terres et matériaux meubles non pollués, ainsi que graves et matériaux rocheux), que ce soit sur le même chantier ou sur un autre, sans traitement préalable. Cette continuité méthodologique permet d'assurer la cohérence et la pertinence des résultats.

Evaluation de la production de matériaux et déchets

Evaluation du tonnage de déchets inertes

La répartition des différentes typologies de déchets inertes générés par les travaux publics a été estimée et figure ci-après.

Cette estimation doit toutefois être interprétée avec prudence, dans la mesure où elle repose sur l'extrapolation des seules données fournies par les entreprises ayant renseigné une répartition.

La production de **déchets inertes** par les entreprises de travaux publics en Grand Est en 2024 est estimée à environ :

10,769
millions de tonnes
(hors réemploi)*

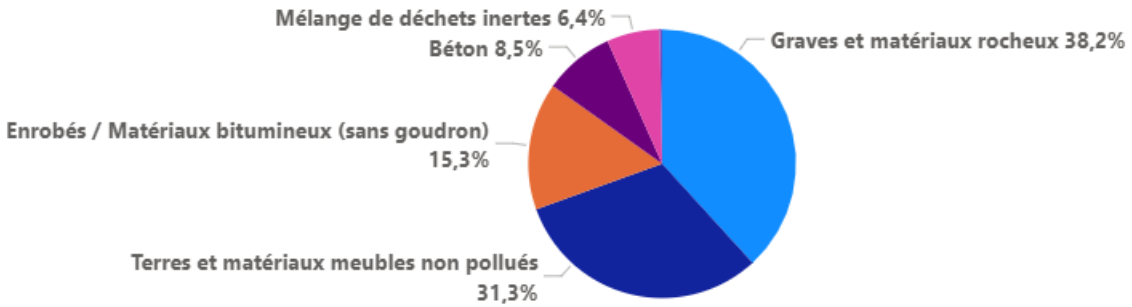
*Marge d'erreur équivalente à 5%

La méthodologie de calcul ayant été affinée pour les données de 2023, il est donc indispensable de ne pas les comparer spontanément à celles des années antérieures.

En 2023, 9,54 millions de tonnes avaient été produites.

Il convient plutôt d'interpréter les résultats comme une diminution globale de la production de matériaux et de déchets depuis 2018, année au cours de laquelle 13,6 millions de tonnes avaient été produites.

Répartition entre les différentes typologies de déchets inertes produits en Grand Est en 2024, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées (hors terres réemployés)



Evaluation de la production de matériaux et déchets

Evaluation du tonnage de réemploi

Le taux de réemploi correspond au rapport entre le tonnage de matériaux réemployés et le tonnage de déchets et matériaux inertes total (réemploi + inerte) du BTP*

24,9%

Ce taux peut être mis en perspective avec les valeurs observées lors des précédentes études :

- 24,7 % dans le cadre de l'Observation 2023 ;
- 25 % dans le cadre de l'Observation 2022 ;
- 28 % dans le cadre de l'Observation 2021 ;
- 33 % dans le cadre de l'Observation 2020 ;
- 30 % dans le cadre de l'Observation 2019 ;

À noter que ce pourcentage est régulièrement jugé faible par plusieurs représentants d'entreprises de travaux publics, qui estiment que, toutes activités confondues, le taux réel de réemploi se situerait plutôt autour de 30 %.

Il convient toutefois de faire preuve de prudence lors de la comparaison des taux d'une année à l'autre. En effet, ces chiffres peuvent être fortement influencés par la présence de chantiers ponctuels d'envergure, rendant les variations annuelles peu représentatives d'une tendance de fond. **Ainsi, une hausse ou la baisse du taux de réemploi d'une année à l'autre ne reflète pas nécessairement une amélioration ou une dégradation des pratiques.**

La mise en œuvre du **réemploi** par les entreprises de travaux publics en Grand Est en 2024 est estimée à environ :

3,925
millions de tonnes**

**Marge d'erreur équivalente à 5%

Remarque : il s'agit du tonnage de terres réutilisées directement sur le même chantier ou un autre chantier, sans traitement préalable et sans passage par une plateforme intermédiaire.

D'un point de vue réglementaire, il est important de rappeler que, même en l'absence de traitement, dès lors que les terres quittent le chantier d'origine, elles acquièrent le statut de déchets.

En 2023, 3,450 Mt ont été déclarés.

Evaluation de la production de matériaux et déchets

Evaluation du tonnage de déchets non dangereux

La répartition des différentes typologies de déchets inertes générés par les travaux publics a été estimée et figure ci-après.

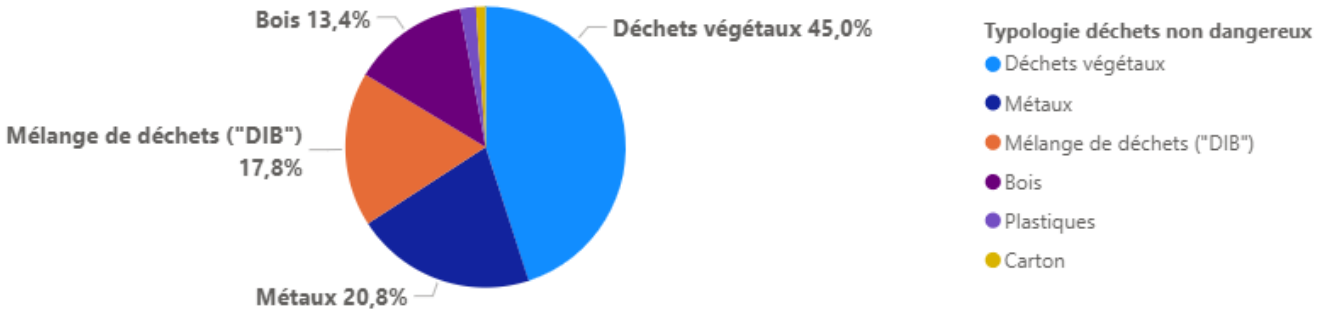
Cette estimation doit toutefois être interprétée avec prudence, dans la mesure où elle repose sur l'extrapolation des seules données fournies par les entreprises ayant renseigné une répartition.

La production de **déchets non dangereux** par les entreprises de travaux publics en Grand Est en 2024 est estimée à environ :

69 721 tonnes*

*Marge d'erreur équivalente à 5%
Pour rappel, en 2023, l'extrapolation des données d'enquête à destination des entreprises de TP donnait une estimation des quantités de déchets non dangereux non inertes de 24 693 tonnes.

Répartition entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) produits en Grand Est en 2024, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées



Evaluation de la production de matériaux et déchets

Evaluation du tonnage de déchets dangereux

La répartition des différentes typologies de déchets dangereux générés par les travaux publics a été estimée et figure ci-après.

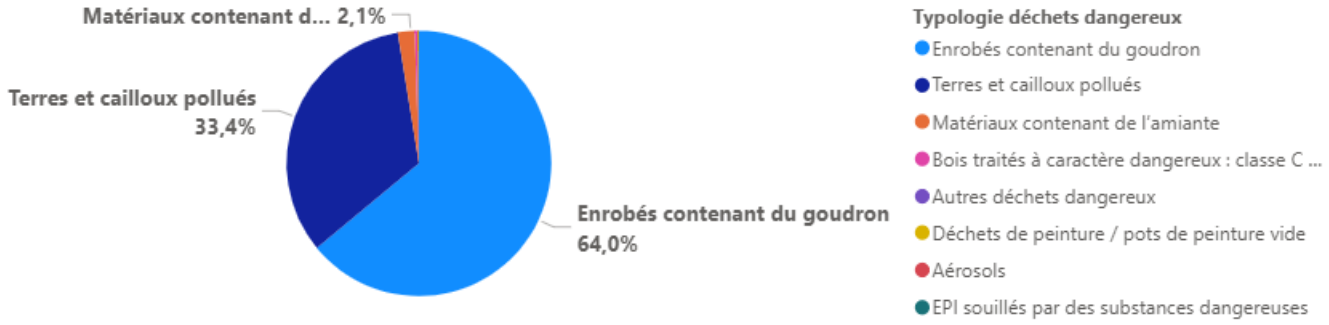
Cette estimation doit toutefois être interprétée avec prudence, dans la mesure où elle repose sur l'extrapolation des seules données fournies par les entreprises ayant renseigné une répartition.

La production de **déchets dangereux** par les entreprises de travaux publics en Grand Est en 2024 est estimée à environ :

134 819 tonnes*

*Marge d'erreur équivalente à 5%
Pour rappel, en 2021, en 2022 et en 2023, l'extrapolation des données d'enquête à destination des entreprises de TP donnait une estimation des quantités de déchets dangereux respectivement de 59 800 tonnes, de 41 700 tonnes et de 132 237 tonnes.

Répartition entre les différentes typologies de déchets dangereux produits en Grand Est en 2024, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de TP, et extrapolées



Production des déchets du BTP

Bâtiment (dont démolition)

Evaluation de la production de matériaux et déchets

Evaluation des tonnages de déchets issus du Bâtiment

Ce chapitre précise les conclusions concernant les tonnages estimés de déchets produits par les **entreprises du bâtiment intégrant le secteur de la démolition** en Grand Est en 2024, ainsi que sur les données retenues.

Les tonnages retenus sont présentés ci-contre.

Matériaux et déchets inertes
dont 0,431Mt issus des travaux du Bâtiment hors démolition et 0,620Mt issus de la démolition
1,051 millions de tonnes

Produits et matériaux réemployés
1 152,5 tonnes

Matériaux et déchets non dangereux (non inertes)
dont 172 670tissus des travaux du Bâtiment hors démolition et 71 973t issus de la démolition
244 949 tonnes

Déchets dangereux
dont 6 553issus des travaux du Bâtiment hors démolition et 9 342t issus de la démolition
15 895 tonnes

Evaluation de la production de matériaux et déchets

Méthodologie d'évaluation des résultats

Préambule

Les quantités de matériaux et de déchets générés par les chantiers de bâtiment en Grand Est pour l'année en cours ont été estimées à partir des réponses recueillies dans le cadre des **enquêtes « Entreprises de Bâtiment »** portant sur les données de l'année 2024.

Ces estimations ont ensuite été comparées à d'autres sources :

- une méthode de calcul fondée sur l'extrapolation de ratios de production par habitant issus d'une enquête nationale menée en 2014 ;
- les données extrapolées à partir des enquêtes « Entreprises de Bâtiment » pour les années 2018 à 2022 ;
- les données issues du SRADDET ;
- enfin, les résultats d'une étude de scénarios (mai 2019) visant à mettre en place une organisation efficiente pour la gestion des déchets du bâtiment dans une perspective d'économie circulaire.

Extrapolation à partir des résultats de l'enquête Bâtiment (y compris démolition)

Les quantités de déchets produites par les entreprises du bâtiment en Grand Est sont estimées à l'aide d'une méthode d'extrapolation fondée sur les réponses recueillies.

Dans les questionnaires d'enquête, les entreprises devaient déclarer, pour l'année en cours, les volumes de déchets générés sur leurs chantiers dans la région, selon trois catégories : déchets inertes, déchets non dangereux et déchets dangereux.

À partir de ces déclarations, un ratio exprimé en tonnes de déchets par salarié a été calculé. L'extrapolation s'est appuyée sur ce ratio (par type d'activité), combiné aux effectifs des entreprises présentes sur le territoire.

Nombre de réponses ciblées et obtenues

Typologie d'entreprises	**Nombre total d'entreprises de bâtiment** (source données URSSAF 2024)	**Nombre total de réponses ciblées**	**Nombre total de réponses obtenues**	**Entreprises ayant répondu aux questions portant sur la gestion de déchets de … (%)**			
				Réemploi	Inertes	Déchets non dangereux	Dangereux
Bâtiment hors démolition	12 365	55	61	32%	45%	85%	19%
Démolition	63	6	7	0%	100%	100%	60%

Evaluation de la production de matériaux et déchets

Evaluation du tonnage de déchets inertes

En appliquant la même méthode d'extrapolation, les figures ci-après présentent une estimation de la répartition des différentes catégories de déchets inertes issus des travaux de bâtiment.

Cependant, ces résultats doivent être interprétés avec prudence, car ils reposent uniquement sur les données extrapolées à partir des entreprises ayant fourni une répartition détaillée de leurs déchets.

Matériaux et déchets inertes

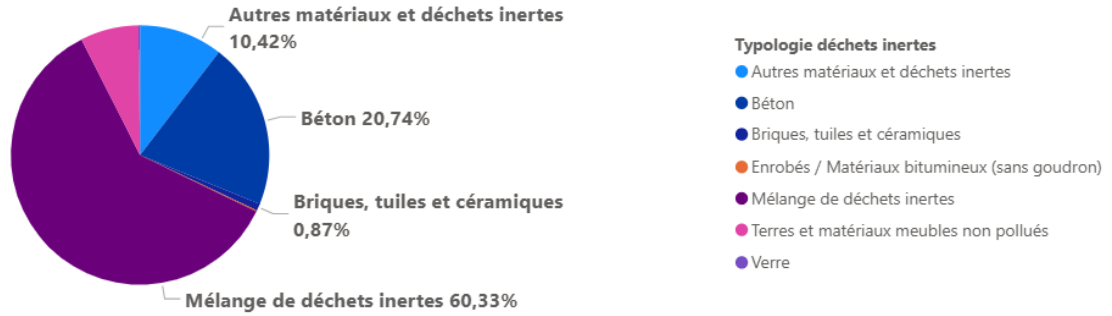
1,051 millions de tonnes

dont 0,431Mt issus des travaux du Bâtiment hors démolition et 0,620Mt issus de la démolition

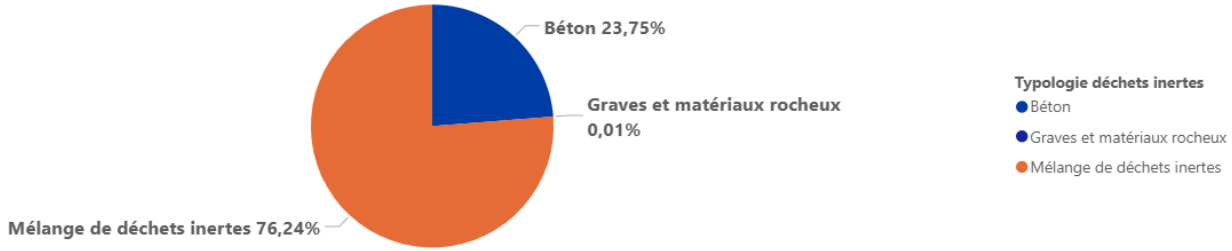
*Marge d'erreur équivalente à 5%
Pour rappel, les tonnages de déchets inertes produits par les entreprises de Bâtiment, y compris démolition étaient respectivement de :

- En 2021, 0.75 Mt dont 0.47 Mt issus de la démolition de bâtiments
- En 2022, 1,07Mt au total dont 0.62 Mt issus de la démolition de bâtiments
- En 2023, 0,98Mt au total dont 0.596 Mt issus de la démolition de bâtiments

Répartition entre les différentes typologies de déchets inertes produits en Grand Est en 2024, à partir des données collectées via l'enquête à destination des entreprises de Bâtiment hors démolition, et extrapolées



Répartition entre les différentes typologies de déchets inertes produits en Grand Est en 2024, à partir des données collectées via l'enquête à destination des entreprises de démolition de bâtiments, et extrapolées



A noter : Quatre des six entreprises ayant répondu sont issues du questionnaire TP et ont renseigné le code NAF 43.11Z. Les ratios obtenus étant plus élevés que lors des années précédentes, il a été proposé de majorer la part des activités de déconstruction.
Les ratios 2024 sont pondérés avec ceux de 2022 et 2023, à hauteur de 40%/60% pour les petites structures et de 25%/30%/45% pour les grandes.

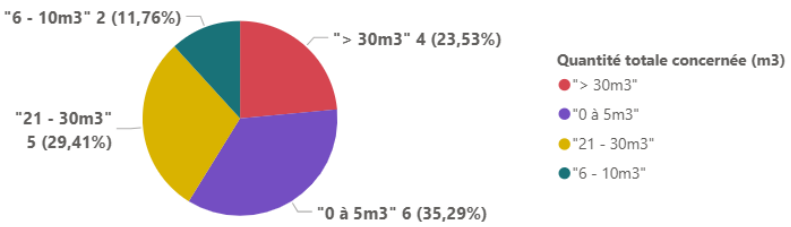
Evaluation de la production de matériaux et déchets

Evaluation des quantités de produits et matériaux réemployés

Parmi la soixantaine de réponses recueillies, 22 acteurs déclarent mettre en œuvre des pratiques vertueuses en matière d'environnement dont les éléments suivants :

- Eléments de huisseries
- Éléments en bois
- Éléments de plaques de plâtre (plaques & ossatures)
- Câbles, pièces en inox, dispositifs d'ancrage et filets antichute
- Gravats propres réutilisés pour des chemins en terre
- Réutilisation des chutes

A noter : une confusion existe entre les notions de réemploi et recyclabilité des matériaux.



Répartition des volumes de réemploi déclarés par les entreprises, par ordre de grandeur (en m³)

Si nous appliquons :

- la répartition des volumes de réemploi à 1% des entreprises (1% X 12 400 = 124)
- l'estimation qu'environ que chaque mètre cube réemployé correspond à 500kg de matière.
- L'hypothèse que 60% de produits réemployés concernent les inertes et 40% les déchets non dangereux

Ordre de grandeur	Nb d'entreprises ayant indiquées des quantités dans le questionnaire	% d'entreprises ayant indiquées des quantités	Nombre d'entreprises "réelles" pratiquant le réemploi = 124	Tonnage unitaire (T)	Sous-totaux (T)
0 à 5m3	6	35%	43	1,25	**53,75**
6 - 10m3	2	12%	15	3,75	**56,25**
11 - 20m3	0	0%	0	7,5	**0**
21 - 30m3	5	30%	37	12,5	**462,5**
> 30m3	4	23%	29	20	**580**
				Total (T)	1 152,5

Produits et matériaux réemployés DI 692 tonnes — 60%

Produits et matériaux réemployés DND 461 tonnes — 40%

Evaluation de la production de matériaux et déchets

Evaluation du tonnage de déchets non dangereux non inertes

En appliquant la même méthode d'évaluation que précédemment, le volume total de déchets non dangereux non inertes produits par les entreprises du bâtiment en 2024 est estimé à :

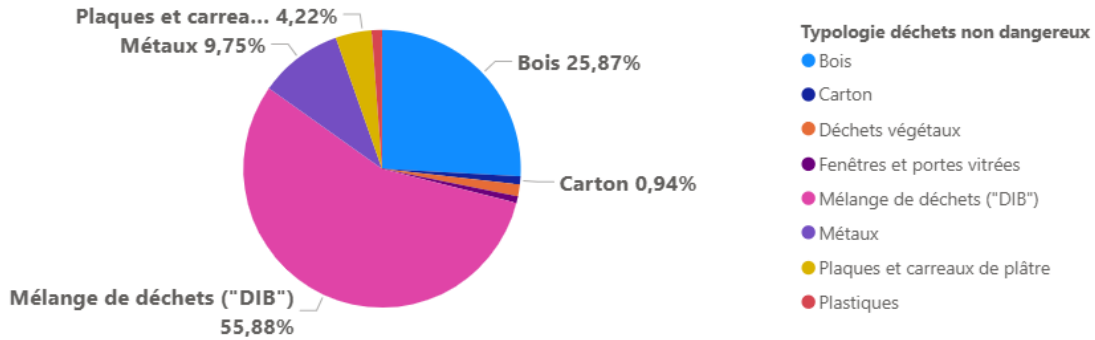
Matériaux et déchets non dangereux non inertes

244 949 tonnes

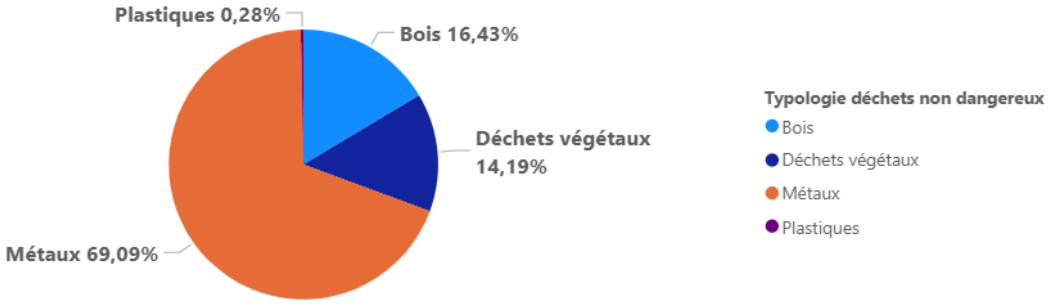
dont 172 670t issus des travaux du Bâtiment hors démolition et 71 973t issus de la démolition

*Marge d'erreur équivalente à 5%
Pour rappel, en 2021, 2022 et 2023 le tonnage total de déchets non dangereux générés par les entreprises de Bâtiment était estimé respectivement à environ 171 000 tonnes (dont 48 000 tonnes issues de la démolition de bâtiments), 358 000 tonnes (dont 187 000 tonnes issues de la démolition de bâtiments) et 317 000 tonnes (dont 281 000 tonnes issues de la démolition de bâtiments).

Répartition entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) produits en Grand Est en 2024, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de Bâtiment hors démolition, et extrapolées



Répartition entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) produits en Grand Est en 2024, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de démolition de bâtiments, et extrapolées



Evaluation de la production de matériaux et déchets

Evaluation du tonnage de déchets dangereux

En appliquant la même méthode d'évaluation que précédemment, le volume total de déchets dangereux produits par les entreprises du bâtiment en 2024 est estimé à :

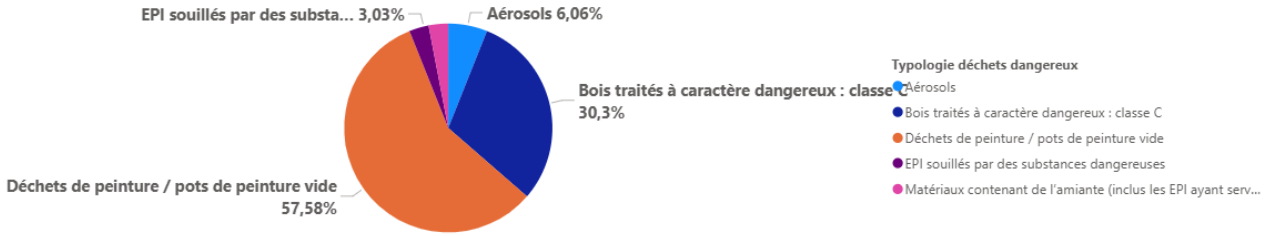
Déchets dangereux

15 895 tonnes

dont 6 553 issus des travaux du Bâtiment hors démolition et 9 342t issus de la démolition

*Marge d'erreur équivalente à 5%
Pour rappel, en 2021, en 2022 et 2023 le tonnage total de déchets dangereux générés par les entreprises de Bâtiment était estimé respectivement à environ 13 700 tonnes, 56 700 tonnes (dont 51 600 tonnes issues de la démolition de bâtiments) et 4 256 tonnes (dont 1 972 tonnes issues de la démolition de bâtiments).

Répartition entre les différentes typologies de déchets dangereux produits en Grand Est en 2024, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de Bâtiment hors démolition, et extrapolées



Répartition entre les différentes typologies de déchets non dangereux (non inertes) produits en Grand Est en 2024, à partir des données collectées via les enquêtes à destination des entreprises de démolition de bâtiments, et extrapolées

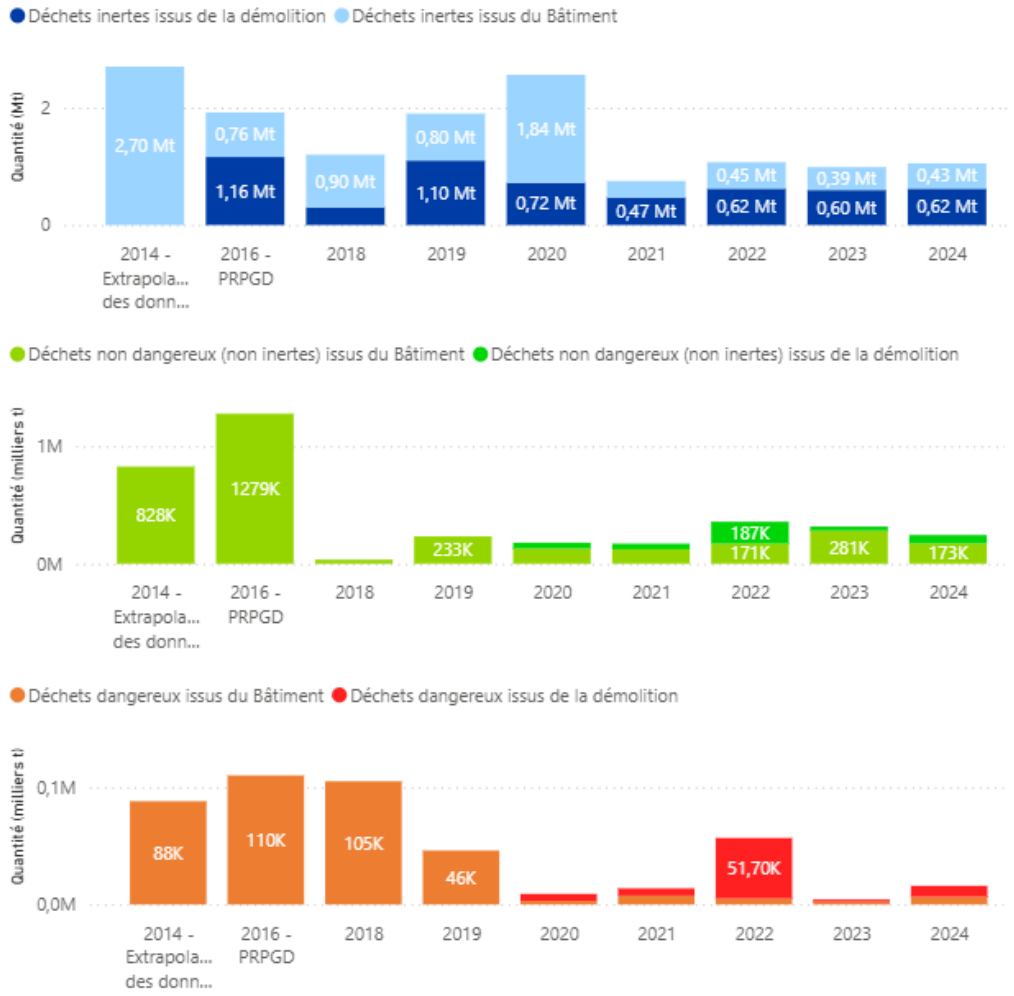


Evaluation de la production de matériaux et déchets

Evolution de la production depuis 2014

Le tableau ci-après présente une synthèse des quantités estimées de matériaux et de déchets inertes, non dangereux non inertes, et dangereux. Ces estimations proviennent de plusieurs sources :

- l'extrapolation des données issues de l'enquête « Bâtiment 2024 » ;
- les données utilisées dans le cadre de l'élaboration du SRADDET (données CERC 2016) ;
- l'extrapolation des enquêtes « Bâtiment » réalisées en 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023;
- les données nationales du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS*) du Commissariat général au développement durable de 2014 ;
- l'étude de scénarios menée pour organiser une gestion efficace des déchets du bâtiment dans une perspective d'économie circulaire.



Comparaison des tonnages de matériaux et déchets inertes, non dangereux et dangereux estimés via les différentes méthodologies d'évaluation

*L'enquête la plus récente concernant les déchets produits par des chantiers du BTP en France a été publiée en mars 2017, et porte sur les déchets produits en 2014. Cette enquête a été réalisée par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer). Le SOeS a interrogé dans ce cadre – en 2015 sur les déchets produits par les chantiers de l'année 2014 – 7 049 établissements appartenant au secteur du BTP. 70% des entreprises interrogées ont répondu à l'enquête.

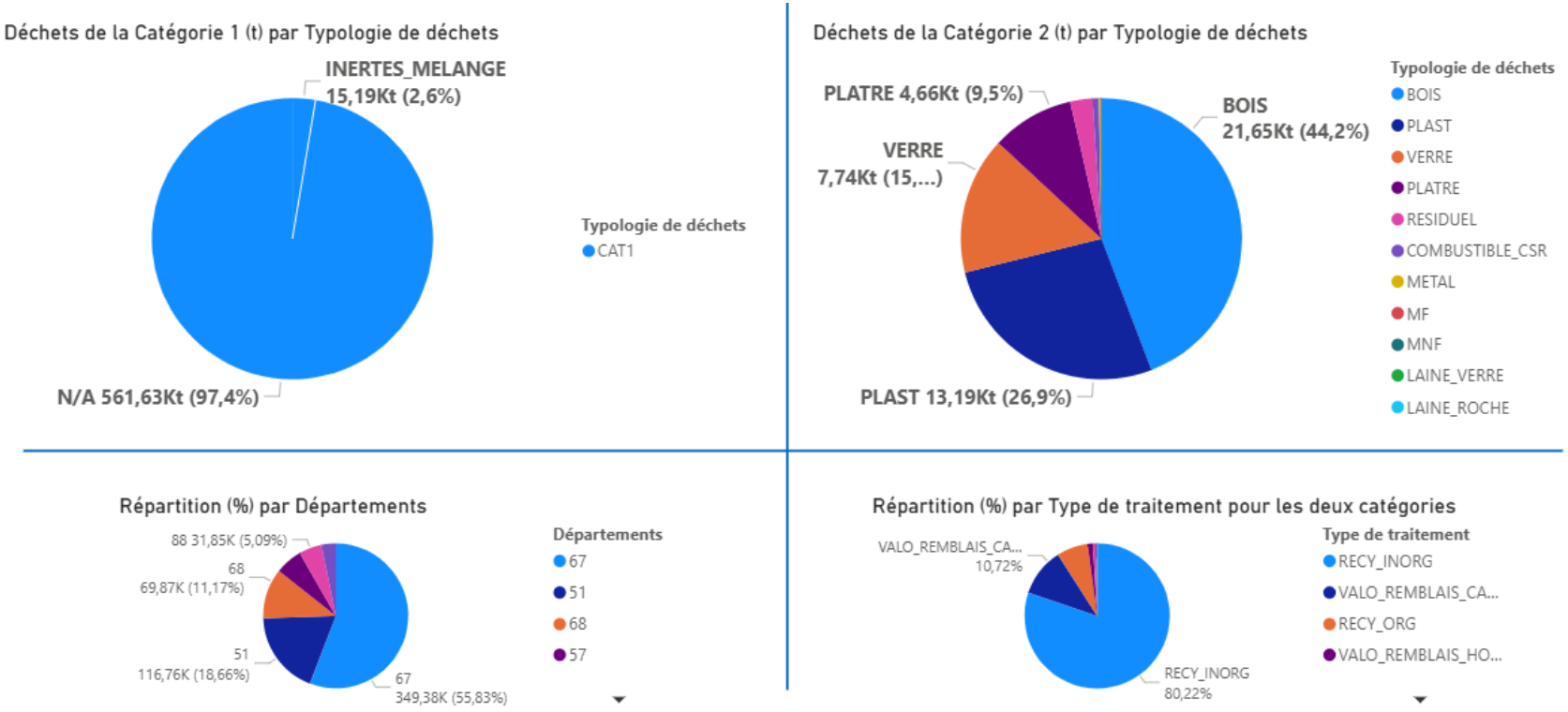
Evaluation de la production de matériaux et déchets

Mise en perspective avec les chiffres de la REP PMCB

Dans la continuité du déploiement de la REP PMCB (2024), les données confirment une **domination très nette de la Catégorie 1 (90 % des tonnages totaux)**, traduisant le poids des flux minéraux dans le dispositif.

La **Catégorie 2 reste secondaire mais structurée**, portée par le **bois (44 %)** puis les **plastiques (27 %)**, avec des flux complémentaires de **verre (~15 %)** et **plâtre (9,5 %)**.

La **répartition géographique** demeure concentrée, principalement sur le **Bas-Rhin (56 %)** et la **Marne (19 %)**.



Synthèse des déchets triés soutenus par la REP PMCB en 2024

Quantité globale soutenue par le dispositif REP PMCB 625 794 tonnes

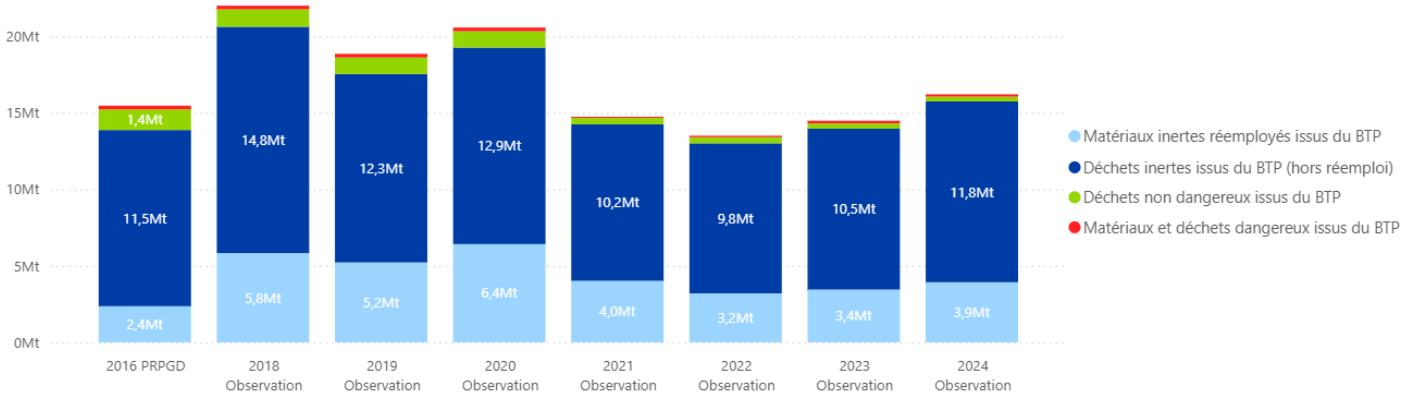
Production des déchets du BTP

Bilan de la production des déchets du BTP

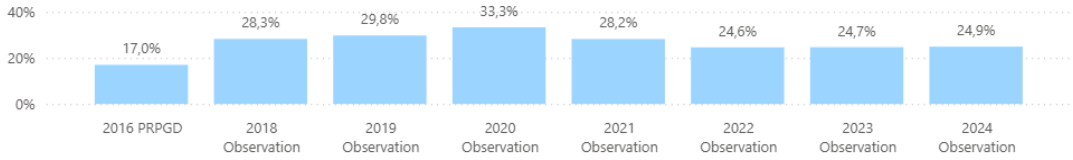
Bilan de la production des déchets du BTP

La figure et le tableau ci-après synthétisent les tonnages de matériaux et déchets produits sur les chantiers du BTP du Grand Est, retenus dans le cadre du SRADDET (année de référence 2016), et dans le cadre des Observations 2018 à 2024.

Tonnage de matériaux et déchets produits sur des chantiers du BTP en Grand Est



Taux de réemploi des matériaux inertes en Grand Est



Pour rappel, le SRADDET partait de l'hypothèse d'un taux de réemploi minimum de 17%.

En 2024, il est estimé à 24,9 % pour les matériaux inertes issus du BTP.

L'objectif fixé par le PRPGD est donc atteint.

24,9%

Cependant, il convient de rester prudent lorsqu'on compare les taux de réemploi d'une année à l'autre : ces chiffres peuvent varier fortement selon la nature et l'importance de certains chantiers ponctuels.

Bilan de la production des déchets du BTP

	2016 PRPGD	2018 Observation	2019 Observation	2020 Observation	2021 Observation	2022 Observation	2023 Observation	2024 Observation
Matériaux inertes réemployés issus des TP	2,36	5,83	5,22	6,42	4,02	3,20	3,45	3,925
Matériaux inertes réemployés issus du Bâtiment								0,001
Matériaux inertes réemployés issus du BTP	**2,36**	**5,83**	**5,22**	**6,42**	**4,02**	**3,20**	**3,45**	**3,926**
Déchets inertes issus des TP	9,6	13,6	10,38	10,29	9,48	8,74	9,54	10,769
Déchets inertes issus du Bâtiment	1,92	1,2	1,94	2,56	0,75	1,07	0,98	1,051
Déchets inertes issus du BTP (hors réemploi)	**11,52**	**14,8**	**12,32**	**12,85**	**10,23**	**9,81**	**10,52**	**11,820**
Matériaux et déchets non dangereux (non inertes) issus des TP	0,07	0,31	0,24	0,24	0,25	0,039	0,025	0,070
Matériaux et déchets non dangereux (non inertes) issus du Bâtiment	1,28	0,83	0,84	0,83	0,17	0,36	0,32	0,245
Déchets non dangereux issus du BTP	**1,35**	**1,14**	**1,08**	**1,07**	**0,42**	**0,40**	**0,35**	**0,315**
Matériaux et déchets dangereux issus des TP	N.C.	0,15	0,15	0,15	0,06	0,042	0,132	0,135
Matériaux et déchets dangereux issus du Bâtiment	N.C.	0,09	0,09	0,09	0,014	0,056	0,004	0,016
Matériaux et déchets dangereux issus du BTP	**0,11**	**0,24**	**0,24**	**0,24**	**0,074**	**0,098**	**0,136**	**0,151**
TOTAL hors réemploi	**12,98**	**16,18**	**13,64**	**14,16**	**10,72**	**10,31**	**11,006**	**12,286**
TOTAL en intégrant le réemploi	**15,34**	**22,01**	**18,86**	**20,58**	**14,74**	**13,51**	**14,456**	**16,211**

Tonnage de matériaux et déchets produits sur des chantiers du BTP en Grand Est

Bilan de la production des déchets du BTP

Dans le cadre du SRADDET, en ce qui concerne la prévention des matériaux et déchets inertes du BTP, l'objectif fixé est une baisse de la production de -0,8 %/an. Cela se traduit par les tonnages ciblés récapitulés dans le tableau ci-après à horizons 2025 et 2031 :

Année de référence	2016	2025	2031	2024 – Observatoire	Objectif PRPGD pour 2024
Travaux publics	9,6Mt non réemployés + 2,36Mt réemployés soit 11,96Mt	11,13 Mt	10,60 Mt	10,769 Mt non réemployé + 3,926 Mt réemployés soit 14,695 Mt	11,31 Mt
Bâtiment	1,92Mt	1,79 Mt	1,70 Mt	1,051 Mt	1,81 Mt
Total BTP	13,88Mt en incluant les matériaux de réemploi	**12,91 Mt** (→ -7%)	**12,30 Mt** (→ -11%)	11,820Mt 15,746Mt en incluant les matériaux de réemploi	13,1 Mt

Objectifs de réduction des matériaux et déchets inertes du BTP fixés dans le PRPGD

En 2025 et 2031, cette baisse de 0,8% du tonnage produit correspond à un tonnage de matériaux et déchets inertes produits respectivement de 12,91 et 12,3 Mt.

Depuis 2016, le tonnage de déchets inertes produits par le secteur du BTP est en diminution, mais cette baisse reste légèrement en deçà des objectifs fixés par le SRADDET.

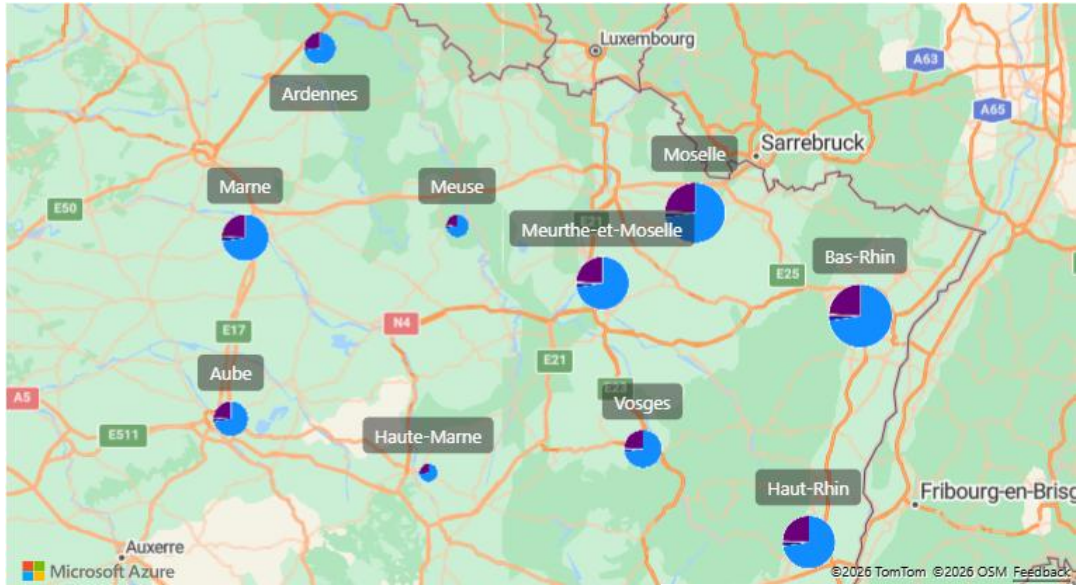
Toutefois, il convient de manipuler ces données avec prudence, notamment lorsqu'on les compare, car l'estimation des quantités de déchets reste soumise à de fortes incertitudes.

Bilan de la production des déchets du BTP

La figure et le tableau ci-dessous montrent la répartition, par département, des tonnages de déchets produits dans la région pour l'année en cours. Cette estimation repose sur une clé de répartition basée sur la population.

Nom du département	N°	Déchets inertes issus du BTP (hors réemploi)	Déchets non dangereux issus du BTP	Matériaux et déchets dangereux issus du BTP	Matériaux inertes réemployés, issus des TP	Total
Ardennes	8	562 358	14 987	7 184	186 739	**771 267**
Aube	10	658 784	17 556	8 416	218 759	**903 515**
Marne	51	1 193 031	31 794	15 241	396 163	**1 636 228**
Haute-Marne	52	355 581	9 476	4 543	118 076	**487 676**
Meurthe-et-Moselle	54	1 555 035	41 441	19 866	516 372	**2 132 713**
Meuse	55	381 303	10 162	4 871	126 617	**522 954**
Moselle	57	2 235 164	59 567	28 554	742 218	**3 065 503**
Bas-Rhin	67	2 483 202	66 177	31 723	824 583	**3 405 684**
Haut-Rhin	68	1 639 476	43 692	20 944	544 411	**2 248 523**
Vosges	88	756 067	20 149	9 659	251 063	**1 036 937**

Tableau de répartition des tonnages totaux de déchets produits par les entreprises de BTP en 2024 sur le territoire du Grand Est, par département



Carte de répartition des tonnages totaux de déchets produits par les entreprises de BTP en 2024 sur le territoire du Grand Est, par département

Explication des évolutions

En 2024, le secteur du BTP amorce un léger rebond, visible à travers une hausse globale des matériaux utilisés et des déchets produits. Après le ralentissement observé en 2023, l'activité repart à la hausse (+3 % de chiffre d'affaires dans le secteur des travaux publics), ce qui entraîne mécaniquement une augmentation des volumes générés.

Cette progression est principalement portée par les déchets inertes, issus en grande partie des travaux publics, qui restent largement majoritaires. Leur évolution reflète directement l'intensité des chantiers, confirmant le lien étroit entre volume de travaux et production de matériaux minéraux.

Plusieurs opérations d'envergure réalisées en 2024 illustrent cette dynamique, comme l'extension de la ligne F du tram à Strasbourg (SOBECA Hochfelden), le réaménagement des abords de la cathédrale de Colmar (EUROVIA) ou encore le projet "RUE HIRN 2024 LOT1 VOIRIE" porté par LINGENHELD Travaux Publics.

Dans le bâtiment, une légère hausse des déchets est également observée, notamment liée aux activités de déconstruction. Toutefois, ces résultats doivent être interprétés avec prudence en raison d'un retour encore limité des acteurs concernés.

À l'inverse, les déchets non dangereux et dangereux poursuivent leur légère baisse, ce qui peut traduire des progrès dans les pratiques de tri et de gestion des matériaux.

En parallèle, le réemploi progresse, en cohérence avec la reprise des travaux publics.
Au final, 2024 marque surtout un retour à un niveau d'activité comparable à 2022, sans évolution structurelle notable des flux de matériaux et de déchets.

Traitement des matériaux et déchets

Recensement des installations de gestion des déchets du BTP à l'échelle du Grand Est

Recensement des installations de gestion des déchets du BTP à l'échelle du Grand Est

Méthodologie de recensement des installations

Le recensement des installations a débuté à partir de la base de données correspondant à l'année d'observation antérieure.

Pour établir une liste complète des installations à enquêter et actualiser les données existantes, Trident Service et Agyre se sont appuyés sur la liste des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), fournie par la DREAL. Cette liste a été utilisée selon les rubriques ICPE suivantes :

- **2515** : Activités de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage ou mélange de pierres, cailloux, minerais et autres matériaux minéraux naturels ou artificiels, ainsi que de déchets inertes non dangereux ; Regroupe les sous-rubriques « Installations fixes » et « Installations mobiles (type concasseur mobile) ;
- **2517** : Stations de transit, de regroupement ou de tri de produits minéraux ou de déchets inertes non dangereux, à l'exclusion de ceux relevant d'autres rubriques ;
- **2521** : Stations d'enrobage au bitume de matériaux destinés à la construction routière ;
- **2710** : Installations de collecte de déchets apportés par leur producteur initial, à l'exception de celles relevant de la rubrique 2719.
- **2711** : Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 ;
- **2713** : Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719 ;
- **2714** : Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719 ;
- **2715** : Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2710 ;
- **2716** : Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719 ;
- **2718** : Installation de transit, regroupement ou tri de déchet dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793 ;
- **2791** : Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971.

Recensement des installations de gestion des déchets du BTP à l'échelle du Grand Est

Méthodologie de recensement des installations

À la suite de la communication très complète de l'UNICEM, un travail approfondi a été réalisé pour assurer le suivi de l'enquête relative aux nouvelles installations : vérification de la cohérence des données, puis décision de conservation ou d'exclusion.

1. Mise en place d'un suivi interne

Les installations ont été recensées selon les critères suivants :

- Absence de numéro de téléphone,
- Absence d'adresse électronique,
- Absence de traces d'activité juridique récente (vérifiées via Société.com).

La base de référence principale utilisée est le site officiel annuaire-entreprises.data.gouv.fr.

Des recherches complémentaires ont été menées via Google lorsque des précisions étaient nécessaires.

2. Vérification de la cohérence de l'activité

Lorsque l'activité déclarée semblait incohérente avec le périmètre de l'étude, un contact a été pris avec l'installation concernée, par téléphone ou par courriel.

3. Décision

En l'absence de réponse de la part de l'installation contactée, celle-ci a été retirée de la liste des acteurs enquêtés.

Les installations ont été considérées **hors champ** dans les cas suivants :

- Fermeture de l'établissement ou doublon identifié,
- Aucune information ni moyen de contact disponible.

Les installations ont été classées **« en activité mais potentiellement non pertinentes »** si leur activité apparaissait marginale ou en décalage avec les objectifs de l'étude. Dans ce cas, une analyse approfondie (contact ou investigation complémentaire) a été menée avant de statuer sur leur inclusion ou exclusion de la liste.

Recensement des installations de gestion des déchets du BTP à l'échelle du Grand Est

Méthodologie de recensement des installations

450 Installations ont été identifiées comme ayant a priori une activité de gestion de déchets du BTP en Grand Est en 2024

Les installations se répartissent par :

- 14 Autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP
- 9 Autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres)
- 151 Carrières
- 61 Centrales d'enrobage
- 69 Déchèterie professionnelle privée
- 69 Installation de tri et/ou transit de déchets avec ou sans transformation
- 25 Installation de tri et/ou transit de déchets inertes sans transformation
- 2 Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)
- 106 Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)
- 19 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)
- 16 Installations de transformations spécifiques de DND
- 117 Plateformes de concassage / broyage

Note :

- Une même installation peut exercer plusieurs activités et être ainsi comptabilisée dans plusieurs catégories d'installations.
- D'autres structures, telles que les ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux) et les ISDD (Installations de Stockage de Déchets Dangereux), reçoivent également des déchets issus des chantiers du BTP. Toutefois, ces installations ont été étudiées dans le cadre d'autres volets de l'Observatoire.
- La liste a légèrement évolué avec l'ajout de nouvelles installations, rendu possible grâce à la contribution de l'UNICEM.

Recensement des installations de gestion des déchets du BTP à l'échelle du Grand Est

Classification et cartographie des installations

Typologies d'installations

Une classification est proposée afin de permette de mieux appréhender les activités des installations en s'inspirant de celle du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région) :

- Centrales d'enrobage,
- Plateformes de concassage / broyage,
- Carrières,
- Plateformes de regroupement ou de tri dont
  - Déchèterie professionnelle privée
  - Installation de tri et/ou transit de déchets inertes sans transformation
  - Autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP
  - Installation de tri et / ou transit de déchets avec ou sans transformation
- Installations de recyclage matière,
  - Autres installations de traitement de déchets inertes (ex : tri/ transit avec chaulage de terres)
  - Installations de tri avec transformation de DND
  - Autres installations de traitement de déchets dangereux du BTP
- Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI),
- Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND),
- Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD).

A noter : Les carrières sont principalement des sites d'extraction (rubrique 2510), mais elles peuvent également accueillir des activités liées à la gestion des déchets du BTP, telles que le concassage, le broyage, le transit, le remblayage à des fins de valorisation, voire parfois l'exploitation d'Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI).

Recensement des installations de gestion des déchets du BTP à l'échelle du Grand Est

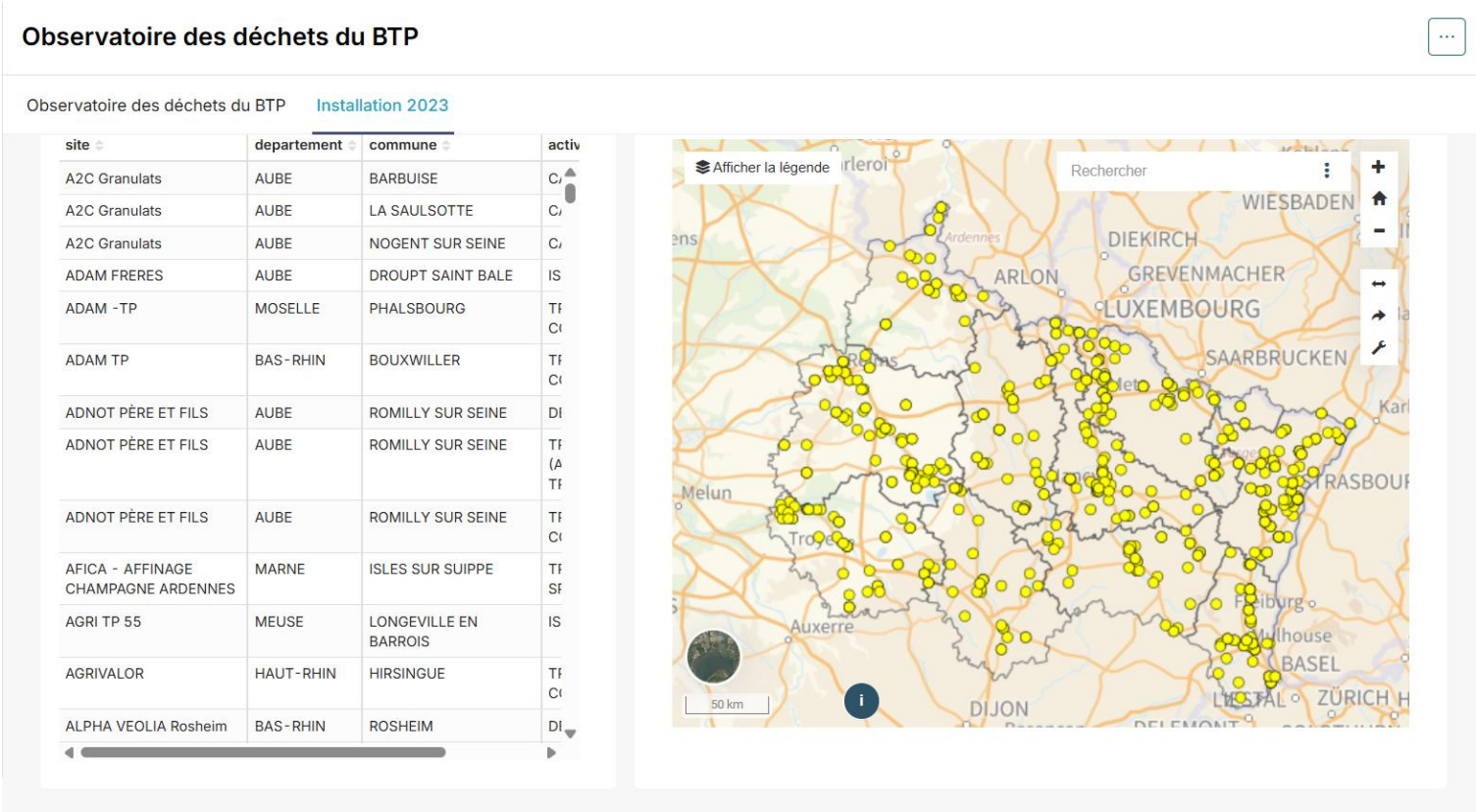
Classification et cartographie des installations

Cartographie des installations

La carte ci-après présente les installations de gestion de déchets du BTP, selon la classification définie précédemment

Cette cartographie est consultable depuis le site Data Grand Est (cliquer ici)
À travers la rubrique « Déchets du BTP »

Carte des installations ayant une activité de gestion des déchets du BTP identifiées dans le cadre des Observatoire du Grand Est (Source – Data Grand Est)



Traitement des matériaux et déchets

Recensement des plateformes physiques de réemploi de matériaux, produits et équipements issus du BTP en Grand Est

Recensement des plateformes physiques de réemploi de matériaux, produits et équipements issus du BTP en Grand Est

Les plateformes physiques de réemploi de matériaux, produits et équipements issus du BTP en Grand Est ont été recensées à partir des observatoires antérieurs et des compléments d'enquêtes.

Le tableau ci-après indique les acteurs du réemploi en Grand-Est ainsi que leurs activités (revente, démolition, démontage sélectif, …), les types de matériaux revendus et les quantités

Acteurs du réemploi identifié en Grand-Est, leurs activités

Nom	Code postal	Ville	Activités	Type de matériaux
ACTIS	51170	Courlandon	Démontage sélectif ; Revente de matériaux anciens	Matériaux anciens et d'occasion
Assajeco Emmaüs	57260	Dieuze	Revente de matériaux	Tous types de matériaux
Au Vieux Temps Monsieur Fabrice Muller	8200	Sedan	Revente de matériaux	Bois de construction, parquets et lambris
Aube Matériaux Anciens	10100	Saint-Martin-de-Bossenay	Revente de matériaux	Matériaux anciens
AMI – Matériauthèque d'Épinal	88000	Épinal	Revente de matériaux	Sanitaires (éviers, lavabos, baignoires), sèche-serviettes, équipements déposés lors de réhabilitations locales
ECCU'M – "Recyclerie des matériaux de Lorraine"	57050	Metz	Revente de matériaux	Matériaux de second œuvre issus de chantiers, surstocks, menuiseries, quincaillerie
Brenner Cédric	67270	Alteckendorf	Revente de matériaux	Bois de construction, tuiles et ardoises
Entreprise Durand	88170	Châtenois	Revente de matériaux anciens	Matériaux anciens
Escaliers Lachaux	10400	Gumery	Revente de matériaux	Escaliers anciens
Hubert Gérard	88170	Rainville	Démontage sélectif ; Revente de matériaux anciens	Matériaux anciens : dallage en pierre, bois de construction, éléments en pierre naturelle
EMI-CRÉNO – Plateforme réemploi/recyclage	67200	Strasbourg	Revente de matériaux ; Démontage sélectif	Encombrants ménagers et matériaux du bâtiment (second œuvre, mobilier technique), tri/vente
Banque de l'Objet (Horizon Amitié)	67100	Strasbourg	Revente de matériaux	Ressourcerie + point de vente réemploi (inclut bricolage & matériaux d'aménagement)
BOMA – Les Bonnes Matières	67100	Strasbourg	BE et Négoce de matériaux	
Jean-Pierre Uhlmann	68000	Colmar	local/artisan	
Réciprocité	54100	Laxou	Structure de l'ESS orientée réemploi / ressourcerie	

Recensement des plateformes physiques de réemploi de matériaux, produits et équipements issus du BTP en Grand Est

Acteurs du réemploi identifié en Grand-Est et leurs activités

Nom	Code postal	Ville	Activités	Type de matériaux
L'Art et la Matière	68200	Mulhouse	Démontage sélectif ; Revente de matériaux	Bois, métal, tissu, papier et carton, matières plastiques, objets insolites pour créatifs, bricoleurs, associations, éducateurs
La brocante du Bâtiment (entreprise DRS)	67000	Strasbourg	Revente de matériaux ; Démolition	Tous matériaux (portes en bois, cadres de fenêtres, volets…), ancien mobilier, pièces en ferronnerie
LD Démolition	10800	Buchères	Curage – Démolition ; Revente de matériaux	Matériaux anciens
Les Matériaux d'Autrefois	88300	Neufchâteau	Démolition ; Revente de matériaux anciens	Matériaux anciens : dallage en pierre, parquets et lambris
Marcel Ferry	88700	Rambervillers	Revente de matériaux	Parquets et lambris, portes, fenêtres, cheminées
Matériaux anciens Dusepluchre	10140	La Villeneuve-au-Chêne	Revente de matériaux	Matériaux anciens
PREMYS Agence Ferrari	68310	Wittelsheim	Démontage sélectif ; Revente de matériaux	Matériaux d'occasion : bois de construction, structure en acier, équipements
ReMise	54000	Nancy	Revente de matériaux	Matériaux du bâtiment
Renaissance Concepts	10310	Ville-sous-la-Ferté	Revente de matériaux	Dallage en pierre, bois de construction, tuiles, ardoises et couvre-murs, carrelages, parquets et lambris, cheminées, antiquités architecturales, briques, éléments en pierre naturelle, escaliers, portes
SARL Perrin	88290	Saulxures-sur-Moselotte	Revente de fer et métaux d'occasion	Fer et métaux
Shop and Mat	10300	Sainte-Savine	Revente de matériaux (e-commerce), Marketplace	Matériaux venant d'entreprises du bâtiment
SK Démolition	10140	Magny-Fouchard	Revente de matériaux anciens ; Démontage sélectif	Matériaux anciens
Bell'Occas – COOPÉLIS	8260	Auvillers-les-Forges	Revente de matériaux	Matériaux du bâtiment, menuiseries, mobilier pro ; atelier de re-fabrication
Matériaux Réemploi Occasions	8350	Vrigne-Meuse	Revente de matériaux	Matériaux de second œuvre, menuiseries, quincaillerie, lots de chantier

Parmi les 29 installations recensées, nous avons collecté 2 réponses, et placé en Hors-Champ 1 société se déclarant comme bureau d'étude non-propriétaires des matériaux de déconstruction.
Les réponses ont été majoritairement reçues par retour direct de courrier électronique.

Cf. Méthodologie d'enquête.

Recensement des plateformes physiques de réemploi de matériaux, produits et équipements issus du BTP en Grand Est

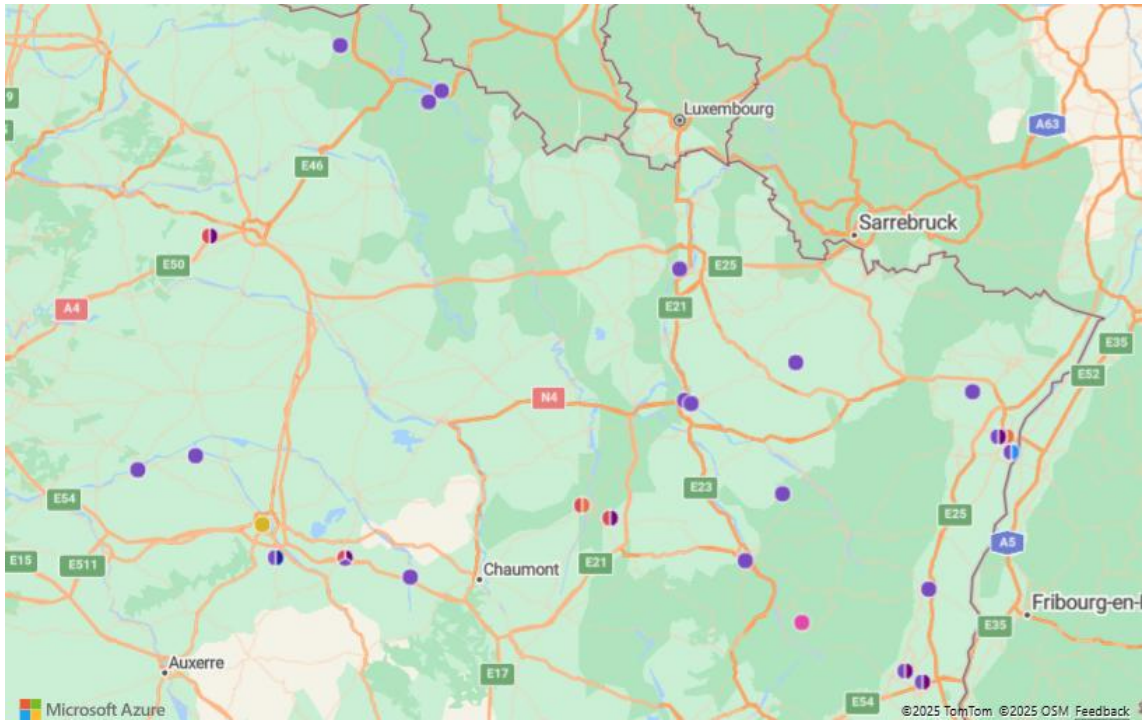
Acteurs du réemploi ayant déclaré des produits réemployés en Grand-Est

Nom	Matériauthèque	En Flux tendu (chantier à chantier)*
REMISE	5,35 tonnes	2,88 tonnes
L'Art et la matière	402tonnes (2% de 20 059t en entrée)	x

*Flux exclus du périmètre de l'étude

Produits et matériaux réemployés à travers des matériauthèques 406 tonnes

Acteurs du réemploi des produits et matériaux en Grand-Est – Source : AGYRE à partir de sources multiples



Traitement des matériaux et déchets

Bilan du contenu des différentes enquêtes

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Les déchets du BTP, en raison de leur diversité, de leurs volumes respectifs et des caractéristiques des chantiers d'origine (démolition, curage ou construction), empruntent des circuits de collecte variés et aboutissent souvent à des exutoires finaux distincts.

Certains flux de déchets sont acheminés directement depuis les chantiers vers leur exutoire final, tandis que d'autres transitent par des plateformes intermédiaires où ils peuvent subir un traitement. Ce traitement peut générer de nouvelles fractions de déchets.

Ce passage intermédiaire peut entraîner des erreurs dans l'estimation des tonnages, notamment en raison de doublons. Il est donc essentiel de bien structurer les différentes étapes de la chaîne de valeur du traitement pour limiter ces biais.

Dans ce rapport, il a été décidé de ne pas dissocier la collecte (déchets réceptionnés sur les installations) du traitement. L'accent est mis sur les exutoires finaux, en précisant l'origine des flux lorsque cela est possible — ce qui n'est pas toujours le cas — sans émettre d'hypothèses incertaines.

Enfin, ce chapitre met l'accent sur le réemploi. Bien qu'il ne concerne pas directement des déchets, le réemploi porte sur des matériaux qui, pour la grande majorité, ne transitent pas par les plateformes de gestion des déchets.







Freepik©

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

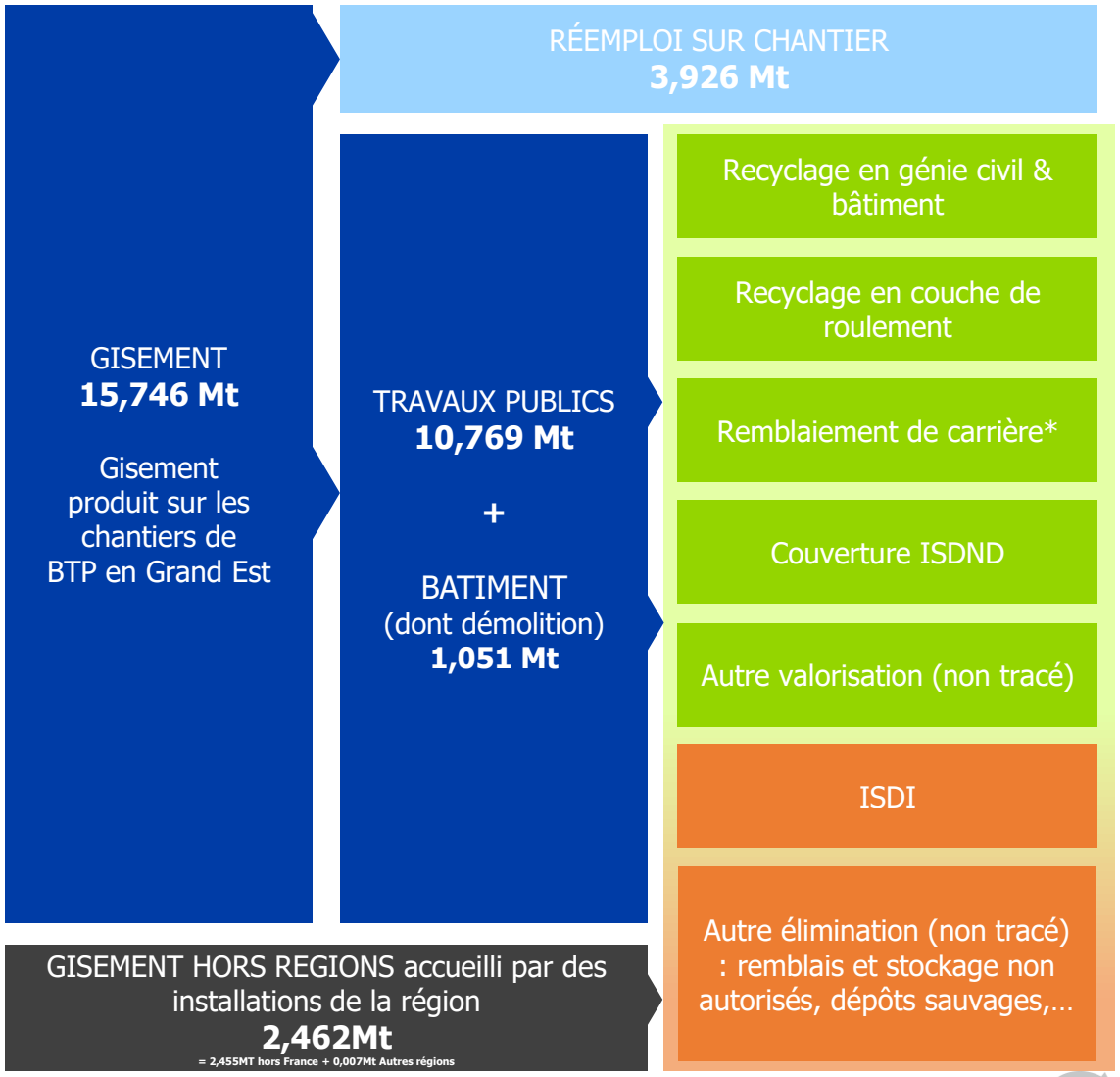
Déchets inertes

Pour estimer le tonnage de déchets inertes produits, il a été choisi de s'appuyer sur les extrapolations issues des enquêtes menées auprès des entreprises de Travaux Publics (TP) et de Bâtiment (y compris la démolition), selon la méthodologie décrite en partie 2 du présent rapport.

Les hypothèses retenues estiment à 10,769 millions de tonnes les déchets inertes (hors réemploi) issus des Travaux Publics, et à 1,051 million de tonnes ceux provenant du secteur du Bâtiment (construction, rénovation et démolition).

Les circuits de collecte des déchets inertes se distinguent notamment par un taux élevé de réemploi des matériaux issus des chantiers de TP, ainsi que par l'absence fréquente de transit par une plateforme intermédiaire. En effet, une part significative des déchets peut être directement acheminée depuis le chantier vers l'exutoire final.

NB : Le réemploi des matériaux inertes issus des TP ayant été traité précédemment dans le rapport, seule la question du traitement des déchets est abordée dans cette partie.



Synoptique de la gestion des déchets inertes étudié dans les parties suivantes du rapport

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets inertes

Focus sur la filière recyclage en génie civil et bâtiment

Divers types de déchets inertes peuvent être concassés en vue de leur recyclage, notamment le béton, les tuiles, les briques, les céramiques, voire le verre. Cette opération permet d'obtenir des granulométries variées (sable, gravillon, 0/31,5, 0/40, 40/80), principalement utilisées dans les techniques routières. Leurs usages se sont toutefois élargis et concernent désormais :

- le secteur du bâtiment (assainissement, dalles et dallages en béton, drainage, réseaux, fondations superficielles) ;
- le génie civil (accotements, couches de fondation et de forme, pose de réseaux, drainage, remblais) ;
- la fabrication de bétons non structurels.

Différentes qualités de matériaux sont produites, allant de la grave mixte au grave de béton, cette dernière étant la plus couramment utilisée. Les granulats recyclés peuvent être fabriqués sur des installations fixes ou mobiles*. Ces dernières sont, le plus souvent, non déclarées et pour la plupart non soumises à la réglementation ICPE.



Freepik©

*Les installations mobiles relèvent de la réglementation ICPE, plus précisément de la rubrique 2515.2.

Il s'agit d'installations de broyage, de concassage, de criblage ou de mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels, ainsi que de déchets inertes non dangereux extraits ou produits sur le site. Ces installations doivent fonctionner sur une période unique n'excédant pas six mois.

Le régime administratif applicable dépend de la puissance maximale cumulée des machines fixes pouvant fonctionner simultanément :

- **Enregistrement** : si la puissance est supérieure à 350 kW ;
- **Déclaration** : si la puissance est supérieure à 40 kW mais inférieure ou égale à 350 kW.

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets inertes

Focus sur la filière recyclage en génie civil et bâtiment

Longtemps considérés comme de simples rebuts, les déchets issus de la démolition et de la déconstruction de bâtiments font aujourd'hui l'objet d'une véritable valorisation. Les pratiques ont considérablement évolué depuis une dizaine d'année : tri sélectif sur les chantiers, traçabilité, plateformes de traitement performantes, procédés de concassage et de criblage optimisés, parfois assortis d'un lavage des matériaux. Tout concourt désormais à transformer ces matériaux en ressources de qualité entrant dans un cadre normatif.

Grâce à ces progrès, les granulats recyclés répondent à des exigences techniques et trouvent des débouchés toujours plus étendus.

Ainsi, leur champ d'application s'est considérablement élargi :

- dans le bâtiment, les recyclés sont utilisés pour les travaux d'assainissement, la réalisation de dalles et dallages en béton, les travaux de drainage, la pose de réseaux, ou encore les fondations superficielles.
- en génie civil, ils interviennent dans la constitution d'accotements, de couches de fondation ou de forme, la pose de réseaux, les opérations de drainage et les remblais
- dans la fabrication des bétons, codifiée par la norme NF EN 206+A2, dans laquelle les recyclés sont autorisés dans une proportion plus ou moins importante, avec un encadrement strict selon les conditions d'exposition du béton (classes R1 à R7).

La révision progressive des normes relatives au béton et aux ciments favorisera, à terme, une utilisation davantage élargie des matériaux recyclés, participant pleinement à la protection des ressources naturelles et à la décarbonation de la filière construction.

UNICEM



Freepik©

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets inertes

Focus sur les plateformes de concassage de béton et matériaux rocheux : Cas des plateformes ICPE

117 plateformes concassant du béton et des matériaux rocheux ont été identifiées et enquêtées dans le cadre de l'Observatoire. En moyenne, le taux de retour des questionnaires pour cette typologie d'installations a été de 38% avec 43 installations ayant répondu.

Les installations ayant répondu ont déclaré avoir concassé en 2024 un tonnage de 1 569 920 tonnes (cf. tableau ci-contre).

2021	2022	2023	2024
29 542 t/an	27 360 t/an	38 400 t/an	35 680 t/an

Production théorique moyenne des installations en tonnage par année

En extrapolant les tonnages déclarés pour les 117 plateformes recensées, nous obtenons le résultat suivant :

Tonnage de béton et matériaux rocheux concassés : **4 174 560*** tonnes

*En 2023, 4 140 000 avaient été retenues

Numéro Dpt	Nom Dpt	Nombre de plateformes ICPE par Dpt	Nombre de plateformes ayant indiqué le tonnage de déchets inertes concassés	% de plateformes ayant répondu	Tonnage réel déclaré par les plateformes de concassage ayant répondu (T)	Tonnage extrapolé (T)
08	Ardennes	5	0	0 %	0	178 400
10	Aube	7	1	1 %	20 700	249 760
51	Marne	18	6	5 %	64 986	642 240
52	Haute-Marne	3	2	2 %	6 810	107 040
54	Meurthe-et-Moselle	9	2	2 %	105 404	321 120
55	Meuse	5	5	4 %	137 025	178 400
57	Moselle	21	8	7 %	154 825	749 280
67	Bas-Rhin	27	13	11 %	1 010 277	963 360
68	Haut-Rhin	19	3	3 %	55 757	677 920
88	Vosges	3	3	3 %	14 136	107 040
Total		**117**	**43**	**38 %**	**1 569 920**	**4 174 560**

Nombre de plateformes concassant du béton et des matériaux rocheux ayant répondu à l'enquête dans le cadre de l'observatoire 2024, par département et tonnages déclarés (Ci-dessus)

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets inertes

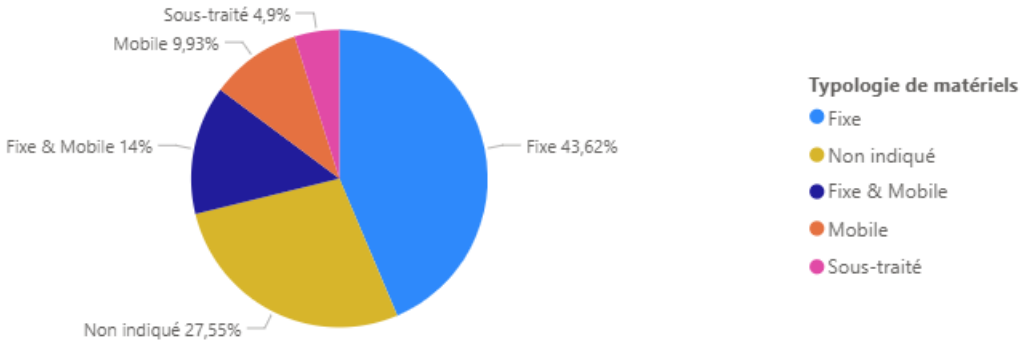
Focus sur la typologie de concasseurs utilisés

Quatorze installations disposent d'un concasseur mobile, qu'il soit en propre ou en location, et ont indiqué les quantités de matières concassées.

Nom	Typologie de matériels
Eurovia – Oeting	Mobile
LINGENHELD ENVIRONNEMENT – Oberschaeffolsheim	Fixe & Mobile
AMV	Mobile
AFICA	Sous-traité
Eurovia Sarreguemines	Mobile
GANTER LAVIGNE EXTRACTION	Mobile
EUROVIA ERIZE SAINT DIZIER	Mobile
VALFF ENROBES	Sous-traité
ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE (SCHWEIGHOUSE ENROBES)	Mobile
Roncari	Mobile
SUEZ RV Nord Est - Ecopôle de la Côte Plate	Sous-traité
SABLIERES HELMBACHER site de VALFF	Sous-traité
Ballastières HELMBACHER (site d'Eschau)	Sous-traité
ERCA Reims	Sous-traité

Liste d'entité ayant précisé le type de matériel utilisé





Répartition des typologies de matériels par entité ayant indiqué des quantités concassées

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets inertes

Focus sur les plateformes de concassage de béton et matériaux rocheux : Cas des plateformes non ICPE

Parmi les 9 entreprises de travaux publics ne possédant pas d'ICPE & ayant répondu, le tonnage total de matériaux concassés déclaré pour l'année en cours s'élève à 51 758 tonnes.

En incluant les résultats des années passées, le tonnage moyen par entreprise s'établit environ à 11 341tonnes.

2021	2023	2024
14 300 t/an	15 599 t/an	11 341 t/an

Tonnage moyen par année

Le nombre total d'entreprises concernées n'étant pas précisément connu, une hypothèse de six entreprises par département est retenue comme les années précédentes.

Cela représenterait environ 60 entreprises sur l'ensemble de la région, pour un tonnage estimé ci-dessous :

Tonnage retenu de béton concassé **680 460*** tonnes

*En 2022 = 950 000 T
En 2023 1 189 742 T
Total = 60 * 11 341

Numéro Dpt	Nom Dpt	Nb d'entreprises ayant déclaré faire du concassage qui ne sont pas des ICPE les années passées	Tonnage déclaré les années passées (T)	Nb d'entreprises ayant déclaré faire du concassage qui ne sont pas des ICPE en 2024	Tonnage déclaré en 2024 (T)	Tonnage retenu (T)
08	Ardennes	0	0	0	0	0
10	Aube	0	0	1	270	270
51	Marne	0	0	3	31 438	31 438
52	Haute-Marne	0	0	0	0	0
54	Meurthe-et-Moselle	2	18 100	2	2 800	20 900
55	Meuse	2	21 500	0	0	21 500
57	Moselle	3	36 500	1	5 950	42 450
67	Bas-Rhin	4	88 500	2	11 300	99 800
68	Haut-Rhin	0	0	0	0	0
88	Vosges	6	78 500	0	0	78 500
Total		**17**	**243 100**	**9**	**51 758**	**294 858**

Entreprises ayant déclaré faire du concassage sur des plateformes qui ne sont pas des ICPE, en 2024

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets inertes

Focus sur les déchèteries de collectivité

Le service public de gestion des déchets prend en charge la collecte des déchets inertes du BTP produits par les particuliers, et éventuellement par certains artisans du secteur.

Selon la base de données SINOE, les quantités de déchets inertes collectées en déchèteries publiques sont disponibles, par département, pour les années 2019 à 2024.

On estime que ce flux de matière est, dans l'ensemble, destiné aux installations de stockage de déchets inertes**.**

En revanche, ce flux ne sera pas ajouté au flux estimé en entrée des ISDI afin d'éviter des doubles comptes.

Dpt	Tonnage 2019 (en tonnes)	Tonnage 2020 (en tonnes)	Tonnage 2021 (en tonnes)	Tonnage 2022 (en tonnes)	Tonnage 2023 (en tonnes)	Tonnage 2024 (en tonnes)
Ardennes – 08	11 766	13 863 t	16 663	13 904	12 359	13 332
Aube – 10	13 424	13 818 t	16 187	16 253	14 682	12 301
Marne – 51	23 156	22 562 t	25 479	24 682	25 466	26 148
Haute-Marne – 52	10 522	10 138 t	10 798	10 021	11 047	11 540
Meurthe-et-Moselle – 54	29 808	18 960 t	34 387	29 517	29 853	35 178
Meuse – 55	6 122	5 597 t	6 867	7 716	5 122	4 979
Moselle – 57	58 853	53 264 t	73 271	68 222	64 950	65 515
Bas-Rhin – 67	46 801	44 756 t	51 132	45 747	48 904	48 619
Haut-Rhin – 68	43 357	42 011 t	43 428	44 374	42 751	42 811
Vosges – 88	18 992	16 112 t	20 574	20 184	22 825	24 106
TOTAL	**262 800**	**241 083**	**298 785**	**280 620**	**277 963**	**284 533**

Quantité de déchets inertes du BTP collectés par le service public par département – Source : SINOE

Tonnage total de déchets inertes du BTP (« déblais et gravats ») collectés par le service public

284 533*
tonnes

*En 2022, 280 620t avaient été retenues

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets inertes

Focus sur les centrales d'enrobage

Dans le cadre de l'Observation des déchets du BTP, 60 plateformes ont été identifiées et sollicitées au sujet de leur activité de recyclage de fraisât. Parmi elles, 8 ont déclaré avoir recyclé un total de 220 649 tonnes de déchets d'enrobés.

Les 52 autres n'ont pas fourni de tonnage, certaines n'ayant d'ailleurs pas mené d'activité de recyclage de ce type de matériaux pendant l'année.

En 2024, le taux moyen de réintroduction des agrégats d'enrobés recyclés dans les enrobés bitumineux (hors enrobés à l'émulsion) est d'environ 25,3 %. Ce taux est en légère hausse par rapport à 2023, et il était de 12,7 % en 2013, selon l'association Routes de France (« L'état de la route 2023 »).

La production annuelle d'enrobés bitumineux est estimée à 30 432 000 tonnes (Bilan environnemental – données 2023, Routes de France), dont historiquement 7,8 % concernent le Grand Est, soit environ 2 373 696 tonnes.

En appliquant le taux moyen de recyclage, cela représenterait 600 545 tonnes d'agrégats recyclés. Toutefois, pour cette Observation, nous retenons le chiffre estimé précédemment de 402 089 tonnes, considéré comme une valeur **a minima**. Il est probable que les tonnages restants soient comptabilisés parmi les « autres valorisations non tracées ».

Tonnage d'enrobés recyclés sur des centrales d'enrobage, sans extrapoler le tonnage qui concerne les centrales n'ayant pas répondu

402 089 tonnes*

*En 2022, 424 226 t avaient été retenues
En 2023, 407 340 t avaient été retenues

Numéro Dpt	Nom Dpt	Nombre de plateformes faisant du traitement d'enrobés	Nombre de plateformes ayant indiqué le tonnage d'enrobés réintégré dans la fabrication d'enrobés en 2024	% Plateformes ayant indiqué un tonnage	Tonnage réel déclaré par les plateformes ayant répondu	Tonnage retenu sur la base des années antérieures
08	Ardennes	3	0	0 %	0 t	15 000 t
10	Aube	3	1	2 %	1 800 t	12 000 t
51	Marne	7	1	0 %	4 300 t	25 000 t
52	Haute-Marne	2	1	0 %	1 000 t	12 000 t
54	Meurthe-et-Moselle	6	0	0 %	0 t	75 000 t
55	Meuse	1	1	2 %	31 000 t	31 000 t
57	Moselle	10	1	2 %	60 000 t	60 000 t
67	Bas-Rhin	17	3	6 %	122 549 t	122 549 t
68	Haut-Rhin	7	0	0 %	0 t	43 540 t
88	Vosges	4	0	0 %	0 t	6 000 t
Total		**60**	**8**	**12 %**	**220 649 t**	**402 089 t**

Nombre de plateformes ayant déclaré des tonnages d'agrégats d'enrobés recyclés dans la fabrication d'enrobés

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets inertes

Utilisation en aménagement ou recouvrement journalier des ISDND

Les déchets inertes peuvent être utilisés comme matériau de recouvrement journalier des Déchets Non Dangereux (DND) dans les ISDND, ou pour l'aménagement des casiers.

Dans le cadre du Lot 1 de l'Observatoire, une enquête a été menée auprès des ISDND : 8 installations ont déclaré avoir reçu des tonnages issus du secteur du BTP.

N.B. :

- Pour ce type d'opération, il n'est pas pertinent de réaliser une extrapolation, les tonnages accueillis pouvant être très variables d'une ISDND à une autre.

Tonnage total de déchets inertes retenu comme ayant fait l'objet d'une valorisation en ISDND en 2024 : **19 019*** tonnes

*En 2022, 73 800t avaient été retenues
En 2023, 46 641t avaient été retenues

Numéro Département	Nom Département	Tonnage réel déclaré en 2021	Tonnage réel déclaré en 2022	Tonnage réel déclaré en 2023	Tonnage réel déclaré en 2024	Tonnage retenu
08	Ardennes	12 000 t	0 t	2 402 t	1 041 t	2 402 t
10	Aube	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
51	Marne	4 300 t	0 t	2 265 t	2 240 t	2 265 t
52	Haute-Marne	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
54	Meurthe-et-Moselle	0 t	0 t	1 702 t	304 t	1 701 t
55	Meuse	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
57	Moselle	0 t	8 860 t	2 521 t	861 t	8 860 t
67	Bas-Rhin	0 t	2 781 t	0 t	0 t	2 781 t
68	Haut-Rhin	34 000 t	0 t	42 t	38,8 t	42 t
88	Vosges	11 869 t	0 t	969 t	455 t	969 t
Total		**62 169 t**	**11 641 t**	**9 901 t**	**4 940 t**	**19 019 t**

Tonnage de déchets inertes déclaré par les ISDND comme ayant été utilisés en recouvrement journalier ou pour leur aménagement – Valeurs retenues sur les 3 dernières années

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets inertes

Focus sur le réaménagement de carrières

En France, la valorisation des déchets inertes par le réaménagement de carrières* (remblaiement) représente l'un des principaux modes de traitement de ces tonnages.

Contrairement au stockage en ISDI, cet usage est considéré comme une valorisation, car il répond à un besoin de remise en état des sites après exploitation. Le remblaiement peut intervenir pendant ou après l'exploitation de la carrière. Sa capacité dépend donc du volume extrait et varie selon les modalités d'exécution.

En Grand Est, 151 carrières ont été recensées dans le cadre de l'enquête comme autorisées à accueillir des déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement.

Parmi elles, 33 ont répondu à l'enquête, soit un taux de retour de 21,9 %, pour un tonnage déclaré de **1 449 224 tonnes**.

La consultation de la base de données du Registre des Émissions Polluantes (BDREP) transmis par la DREAL a également permis d'identifier 47 autres carrières, représentant un tonnage de **3 550 079.**

Parmi les 151 carrières autorisées, 80 ont déclaré mener une activité de valorisation de déchets inertes par remblaiement, ce qui permet d'estimer une moyenne annuelle de **33 108 tonnes valorisées.**

Les années passées, une carrière pouvait capter en moyenne :

2022	2023
34 836 t/an	34 536 t/an

Tonnage moyen par année

Le remblaiement étant une opération plus contraignante techniquement qu'une ISDI, il est ainsi fait le choix, comme par les années passées, de ne pas extrapoler et de considérer que les carrières restantes n'ont pas, ou quasiment pas, accueilli de déchets en remblais.

*concerne les seuls déchets inertes non valorisables par recyclage (déblais terreux …)

Numéro Dpt	Nom Dpt	Nombre de carrières ayant indiqué le tonnage réceptionné en 2024	% de carrières ayant répondu	Tonnage réel déclaré par les carrières ayant répondu (T)	Nombre de carrières supplémentaire identifiées IREP ayant indiqué le tonnage réceptionné	Tonnage réel déclaré par les carrières supplémentaires ayant répondu IREP (T)
08	Ardennes	1	0,7%	55 000	2	288 000
10	Aube	3	2%	212 700	6	301 107
51	Marne	4	2,6%	155 218	10	282 679
52	Haute-Marne	3	2%	49 250	6	140 762
54	Meurthe-et-Moselle	8	5,3%	444 895	6	512 696
55	Meuse	3	2%	183 000	2	43 698
57	Moselle	5	3,3%	227 405	4	1 260 961
67	Bas-Rhin	1	0,7%	31 899	8	453 171
68	Haut-Rhin	0	0	0	3	267 005
88	Vosges	5	3,3%	89 857	0	0
Total		**33**	**21,9%**	**1 449 224**	**47**	**3 550 079**

Tonnage de déchets inertes déclaré par les carrières pour leur aménagement

Tonnage total de déchets inertes valorisés en remblaiement de carrière : **4 999 303**** tonnes

**En 2022, 4,88Mt avaient été retenues
En 2023, 4,11Mt avaient été retenues

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets inertes

Focus sur les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Au total, 106 installations de stockage de déchets inertes (ISDI), qu'elles soient privées ou communales, ont été recensées sur le territoire Grand Est et intégrées à l'enquête menée dans le cadre de l'Observation des déchets du BTP 2024.

Parmi les 75 ISDI privées, 14 ont répondu à l'enquête, soit un taux de participation de 19 %. Sur les 31 ISDI communales, seules 2 ont fourni des données en 2024.

En ce qui concerne les ISDI n'ayant pas répondu à l'enquête 2024, il est proposé d'utiliser la méthodologie suivante :

- le tonnage accueilli sur les ISDI communales est considéré comme marginal. Il n'est pas fait d'extrapolation pour les 29 ISDI communales concernées,
- sur les 61 ISDI restantes (privées n'ayant pas répondu), l'approche est la suivante :
    - pour les 39 ISDI dont la capacité maximale est connue, il est fait l'hypothèse d'un taux de remplissage de 70% (par rapport à la capacité maximale), soit 0,7 x 1 057 030 tonnes = 739 921tonnes
    - pour les 22 ISDI restantes, il est fait l'hypothèse qu'elles sont en moyenne similaires aux 39 autres en termes d'échantillon. Le tonnage accueilli est ainsi estimé à 417 391 tonnes

A noter : 27 installations n'ont pas communiqué leurs AP et 6 ont des AP potentiellement expirés

Tonnage de déchets inertes stockés en ISDI
Calcul = 1 266 287 + 739 921 + 417 391

2 423 599 tonnes

Numéro Dpt	Nom Dpt	Nombre d'ISDI répertoriées		Nombre d'ISDI ayant indiqué le tonnage réceptionné		Tonnage réel déclaré par les ISDI ayant répondu
		Total	Privées uniquement (hors communes)	Total	Privées uniquement (hors communes)	
08	Ardennes	4	3	2	2	229 410
10	Aube	12	4	0	0	0
51	Marne	13	3	1	0	0
52	Haute-Marne	6	5	1	1	22 067
54	Meurthe-et-Moselle	6	6	2	2	176 842
55	Meuse	19	16	2	2	48 837
57	Moselle	12	12	2	2	509 740
67	Bas-Rhin	15	14	3	3	55 586
68	Haut-Rhin	7	7	2	2	223 805
88	Vosges	12	5	1	0	0
Total		**106**	**75**	**16**	**14**	**1 266 287**

Nombre d'ISDI ayant répondu à l'enquête par département et tonnages déclarés

*En 2022, 2,59Mt avaient été retenues
En 2023, 2,68Mt avaient été retenues

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets inertes

Focus sur les autres valorisations d'inertes / destination inconnue

Cette année, les autres exutoires des déchets inertes produits sur le territoire sont les suivants :

- Stockage temporaire sur un terrain appartenant à l'entreprise, en attente d'une réutilisation ultérieure ;
- Utilisation sur une exploitation agricole par l'agriculteur lui-même ;
- Traitement dans d'autres régions limitrophes (hors exportation à l'étranger) ;
- Autres formes d'utilisation, qu'elles soient réglementaires ou non : exhaussement de sol, aménagements divers, dépôts sauvages, etc.

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets inertes

Conclusion concernant les déchets inertes

En 2024, on estime qu'au moins 71,9 % du tonnage de déchets inertes traités sur le territoire de la Région Grand Est a été valorisé sous forme de matière, soit environ 10,275 millions de tonnes.

Par ailleurs, **environ 17 %** de ces déchets ont été éliminés de manière réglementaire en ISDI.

La destination des 11,1 % restants (soit 1,583 Mt) n'est pas précisément connue.

Ces déchets pourraient correspondre à :

- des matériaux réutilisés dans le cadre d'aménagements autorisés mais non recensés, en l'absence d'installation classée (ICPE) ;
- des déchets temporairement stockés sur des terrains d'entreprises de travaux publics, en attente de réutilisation sur chantier ;
- des déchets traités dans des régions limitrophes en France ;
- des déchets ayant fait l'objet d'une gestion non réglementaire (dépôts sauvages, exhaussements de sol non autorisés, etc.).

Il a été retenu l'hypothèse que 80% du tonnage déchets envoyés vers une destination inconnue à fait l'objet d'une valorisation

Taux de valorisation matière des déchets inertes du BTP **80,8%**

Le taux de valorisation estimé pour les matériaux & déchets inertes était de :

2026 PRPGD	2019	2020	2021	2022	2023
78%	81%	80%	81%	79%	78,8%

Pour rappel, le **SRADDET fixe un objectif de valorisation matière de 79 % en 2025**, et de **80 % en 2031**, pour le tonnage de déchets inertes issus du BTP.

Schéma récapitulatif des quantités de déchets inertes produites, importées et traitées sur le territoire du Grand Est

GISEMENT
15,746 Mt

Gisement produit sur les chantiers de BTP en Grand Est

RÉEMPLOI SUR CHANTIER
3,926 Mt

TRAVAUX PUBLICS
10,769 Mt

+

BATIMENT (dont démolition)
1,051 Mt

- Recyclage en génie civil et bâtiment*** ≈ 4,855Mt* (=4,175Mt + 0,680Mt) — **34%**
- Recyclage en couche de roulement ≈ 0,402Mt* — **2,8%**
- Remblaiement de carrière ≈ 4,999Mt* — **35%**
- Couverture ISDND ≈ 0,019Mt* — **0,1%**
- Autre valorisation (non tracé) ≈ 1,266 Mt — **8,9%**
- ISDI : 2,424Mt* — **17,0%**
- Autre élimination (non tracé) : remblais et stockage non autorisés, dépôts sauvages,… ≈ 0,317Mt — **2,2%**

GISEMENT HORS REGIONS accueilli par des installations de la région
2,462Mt**
= 2,455MT hors France + 0,007Mt Autres régions

14,282 Mt de matériaux et de déchets inertes gérés en Grand Est

*Valeurs indicatives
**Cette valeur est calculée ultérieurement dans le présent rapport.
*** «Technique routière et construction »

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets non inertes non dangereux (DND)

L'évaluation des déchets non dangereux (DND) issus du BTP demeure complexe.

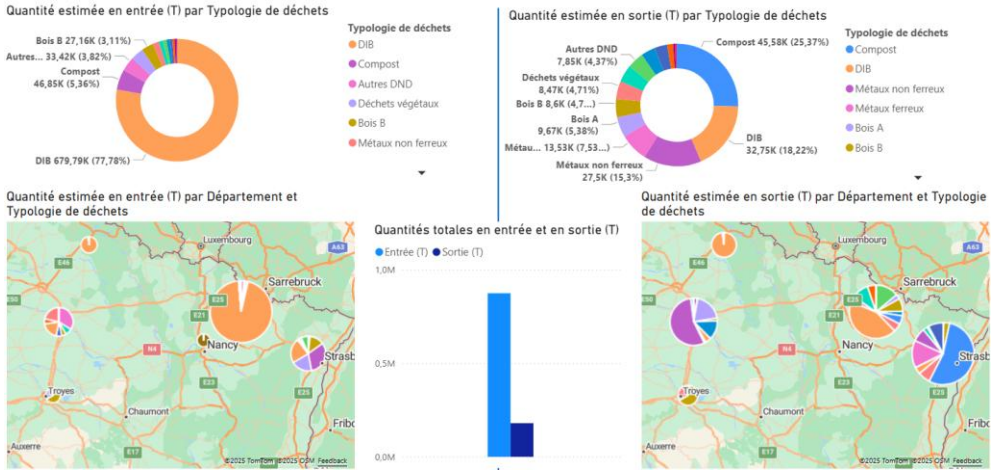
Cela s'explique principalement par le fait que ces déchets sont de nature similaire à ceux générés par d'autres secteurs économiques et qu'ils transitent par les mêmes plateformes. Seuls certains matériaux spécifiques au BTP — comme le plâtre, les fenêtres entières ou certains isolants — permettent parfois une distinction.

Toutefois, les dispositifs de traçabilité documentaire mis en place sur les plateformes de tri et/ou de transformation mentionnent rarement le secteur d'origine des déchets. Lorsque c'est le cas, l'extraction des données reste souvent difficile, sauf si l'exploitant dispose d'un logiciel adapté.

De manière générale, les DND du BTP sont rarement majoritaires sur les plateformes de tri de première rupture de charge : ils représentent en moyenne entre **5 et 10 %** du tonnage total, ce qui reflète leur faible proportion parmi l'ensemble des DND issus des activités économiques.

Contrairement aux déchets inertes, très peu de lots de DND issus des chantiers sont acheminés directement vers leur exutoire final. Cela peut se produire sur certains grands chantiers de démolition, mais la majorité des déchets transite par des installations intermédiaires (déchèteries professionnelles, déchèteries publiques, plateformes de tri ou de transformation).
Ces étapes intermédiaires peuvent générer de nouvelles fractions de déchets, qui sont ensuite dirigées vers les exutoires finaux.

Cependant, comme pour les déchets inertes, cette rupture de charge intermédiaire peut entraîner des erreurs d'estimation des tonnages, notamment par double comptage.
Il est donc essentiel de hiérarchiser correctement les différentes étapes de la chaîne de traitement pour limiter ces biais.



Exemple de proportion des déchets en entrée et ceux en sortie des installations en Grand Est

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets non inertes non dangereux (DND)

Focus sur les métaux

Les déchets métalliques issus du secteur du BTP proviennent d'une grande diversité de produits.
Parmi les principaux éléments concernés, on trouve : les structures métalliques (poteaux, charpentes, treillis), les bardages, les toitures, ainsi que les menuiseries métalliques (portes, fenêtres, volets) et les câbles électriques.
Si l'acier est le métal le plus courant, d'autres métaux tels que l'aluminium, le plomb ou le cuivre sont également bien représentés.

Les estimations antérieures des tonnages reposaient sur les données de l'étude du SOeS (2014) dédiée au secteur du BTP, ainsi que sur l'étude de préfiguration de la REP Bâtiment.

La filière de recyclage des métaux est historiquement bien structurée, notamment en raison de la forte valeur économique de ces matériaux.

Dans la région**, la collecte des déchets métalliques est assurée par de nombreuses plateformes**, qu'elles soient spécialisées ou non. Les plateformes non spécialisées assurent principalement un rôle de transit, confiant ensuite les déchets à des acteurs dédiés au traitement des métaux.

Tonnage des métaux estimé	166 245 tonnes
Taux de valorisation retenu	100%

A travers la base GEREP, plusieurs installations ont déclarées avoir reçu des quantités de métaux (hors stockage temporaire) qui se décomposent de la façon suivante

Type de métaux	Quantité traitée (T)
Fer et acier	152 616
Métaux en mélange	5 946
Aluminium	3 506
Plomb	2 748
Cuivre, bronze, laiton	1 206
Câbles	43
Zinc	180
Total	**166 245**

Tableau des métaux recensé à travers GEREP en 2024 (hors stockage temporaire)

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

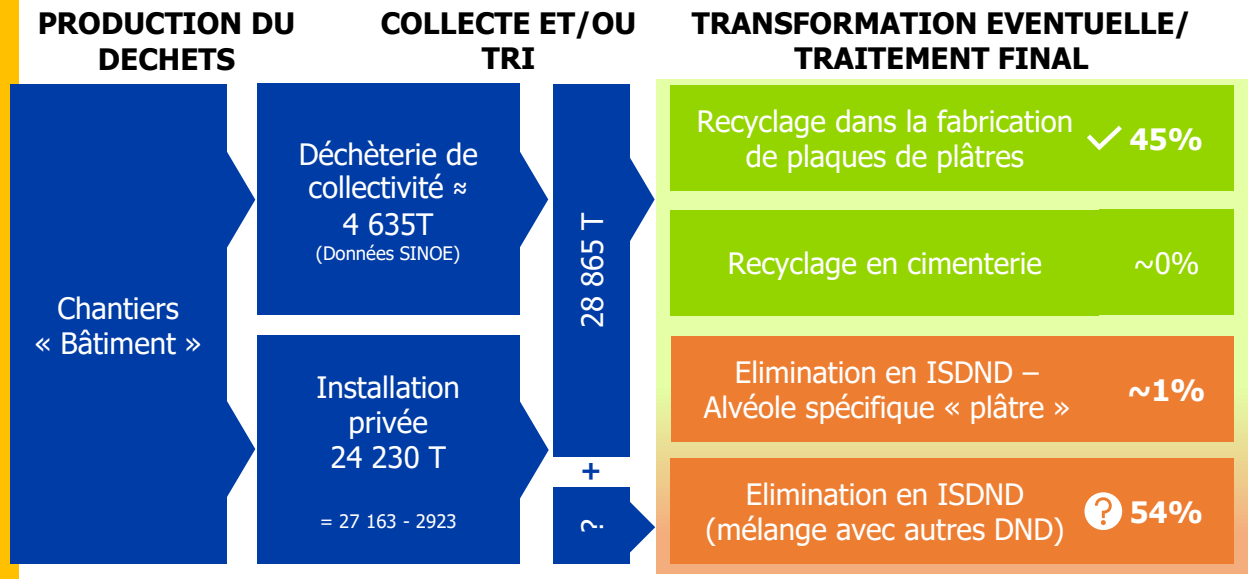
Déchets non inertes non dangereux (DND)

Focus sur le plâtre

Cette filière s'intéresse au recyclage des plaques et carreaux de plâtre, des complexes de doublage, ainsi que d'une partie des poudres et des enduits.

Le plâtre est utilisé à plus de 95 % dans des applications liées au secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP).

La figure ci-dessous présente une synthèse de la production et de la gestion des déchets de plâtre estimées, pour l'année en cours, sur le territoire.



Synoptique de la production et de la gestion des déchets de plâtre issus du BTP

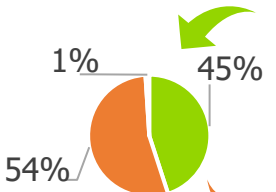
La région compte de nombreux collecteurs agréés par les fabricants de plaques de plâtre, qui assurent l'acheminement des déchets vers des ateliers de recyclage.

D'après les données issues de la base GEREP, 27 163 tonnes ont été gérées dans la région, dont 2 929 tonnes ont transité vers d'autres régions françaises.

À noter que certains acteurs ne renseignent pas systématiquement leurs données dans GEREP : celles-ci sont donc partielles et nécessitent une extrapolation principalement concernant les flux éliminés.

Parmi les 28 865 tonnes traitées et déclarées en Grand Est, la filière du recyclage représente 45%.

Le reste des volumes se répartit comme suit :



Recyclage dans la fabrication de plaques de plâtres	28 865 T
Recyclage en cimenterie (Pas de tonnage déclaré)	
Elimination en ISDND – Alvéole spécifique « plâtre »	641 T
Elimination en ISDND (mélange avec autres DND)	34 638 T

Tonnage de plâtre estimé	64 144 Tonnes 28 865 + 641 + 34 638
Taux de recyclage retenu	45%

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets non inertes non dangereux (DND)

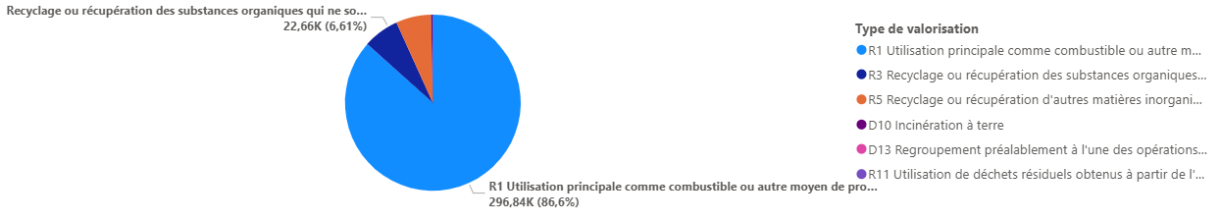
Focus sur le bois

Cette filière concerne principalement deux types de bois :

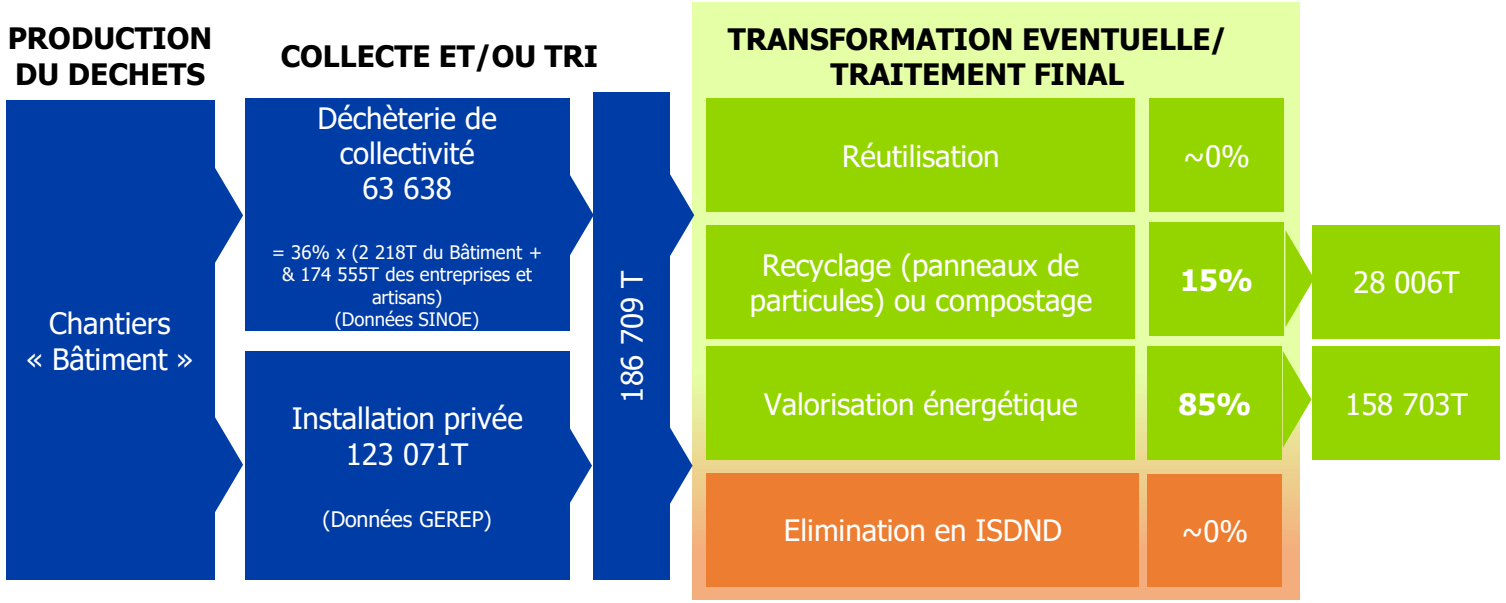
- le **bois A**, ou bois brut (palettes, tourets, cagettes, etc.) ;
- le **bois B**, légèrement traité, pouvant contenir une part de bois A.

Il est difficile d'identifier précisément le tonnage issu du secteur du BTP, car le bois est utilisé dans de nombreux domaines.
Il n'est donc pas possible de déterminer la part du bois provenant du BTP dans les différents modes de traitement, comparativement à celui provenant d'autres secteurs.
Dans la figure suivante, on suppose que **36 % des tonnages issus des déchèteries proviennent du secteur du BTP**.

Les données GEREP nous confirment les taux par type de valorisation :



Répartition des modes de traitement du bois



Synoptique de la production et de la gestion des déchets de bois issus du BTP

Tonnage de bois estimé	186 709 tonnes
Taux de recyclage retenu	15%
Taux de valorisation énergétique retenu	85%

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets non inertes non dangereux (DND)

Focus PVC Rigide blanc

Cette filière concerne le recyclage des profilés de fenêtres en PVC, mais aussi des volets roulants ou battants ainsi que des clôtures de jardin.

Le PVC représente environ 70 % des plastiques utilisés dans ces applications.

Contrairement à d'autres plastiques pouvant faire l'objet d'une valorisation énergétique, le PVC ne se valorise que par voie matière.

La collecte du PVC en fin de vie est assurée :

- par un réseau de collecteurs privés,
- par les déchèteries de collectivités (via la collecte des huisseries en fin de vie),
- mais aussi directement par un transformateur implanté dans l'Aube.

Le recyclage se fait principalement dans la fabrication de nouveaux profilés.

En 2024, il est estimé qu'au moins 705 t (GEREP) et 59 t (SINOE) soit 764 t de PVC rigide blanc issus de la région Grand Est ont été recyclés, soit environ 41 % du tonnage total de matières & déchets produits (estimation de 2022).

Le tonnage de déchets non valorisé quant à lui est estimé à 1 099 t.

Remarque : concernant le PVC rigide gris (tuyaux et raccords), le tonnage de déchets issus du BTP n'est pas connu. Aucun tonnage recyclé n'a été recensé pour cette catégorie, tous secteurs d'activités confondus, dans la région Grand Est.

Tonnage de PVC rigide blanc estimé	1 863 tonnes
Taux de recyclage retenu	41%

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets non inertes non dangereux (DND)

Focus sur les déchets de fenêtres et portes vitrées

Les gisements considérés proviennent principalement de la dépose des fenêtres et portes-fenêtres lors d'opérations de rénovation ou de démolition.

La valorisation de ces menuiseries implique un démantèlement des différents matériaux qui les composent (PVC, verre, métaux, etc.), réalisé soit dans des ateliers spécialisés, soit par un tri mécanique grossier (grappinage à la pelleteuse) sur site.

Le verre plat est majoritairement issu de la dépose des anciennes huisseries, et dans une moindre mesure, des cloisons vitrées intérieures.

D'après les données SINOE, environ 157 tonnes de verre issues du BTP ont été identifiées.

Sur la base des déclarations GEREP, 11 831 tonnes de verre correspondant au code CED 17 02 02 – Verre ont été recensées. Ces quantités font l'objet d'un taux de recyclage estimé à près de 100 %, le verre étant majoritairement orienté vers des filières de valorisation matière bien structurées.

Tonnage de PVC rigide blanc estimé	11 988 tonnes
Taux de recyclage retenu	100%

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets non inertes non dangereux (DND)

Focus sur les déchets non dangereux

Selon les données SINOE, environ 21 629 tonnes de déchets en mélange ont été identifiées comme issues du secteur du bâtiment.

Les déclarations GEREP font état de 36 278 tonnes de déchets relevant du code CED 17 09 04 – Déchets de construction et de démolition en mélange

Soit 57 907 T. Pour rester cohérent avec les années précédentes, les valeurs sont multipliées par 5.

Tonnage de déchets non dangereux	289 535 tonnes
Taux de recyclage	0%

Focus sur les isolants

Selon les données GEREP, environ 20 tonnes de déchets ont été orientées vers une mise en décharge de type ISDND spécialement aménagée,

Tonnage d'isolants	20 tonnes
Taux de recyclage retenu	0%

Focus sur les cartons

Selon les données SINOE, environ 74 tonnes de papiers-cartons mélangés et 550 tonnes de cartons sont recensées. En appliquant l'hypothèse d'un taux de 10 %, GEREP estime que 16 600 tonnes d'emballages en papier/carton proviennent du secteur du BTP.

Tonnage d'isolants	17 224 tonnes
Taux de recyclage retenu	100%

Focus sur les déchets végétaux

Selon les données SINOE, environ 20 % des 211 231 tonnes de déchets biodégradables proviendraient des chantiers, selon une hypothèse. Ces déchets sont entièrement compostables.

Tonnage de déchets végétaux	42 245 tonnes
Taux de compostage retenu	100%

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets non inertes non dangereux (DND)

Conclusion – Estimation des taux de valorisation

Comme les années précédentes, il demeure **difficile d'estimer de manière fiable les quantités de déchets non dangereux issus du BTP** produits, pour l'année en cours, sur le territoire de la **Région Grand Est**.

L'approche retenue repose sur **l'identification des tonnages pris en charge par les installations de traitement** en vue d'une **valorisation matière ou énergétique**, ainsi que sur l'analyse des **exutoires finaux**.

Ce **focus sur les exutoires** permet d'obtenir une **estimation plus représentative des tonnages effectivement valorisés** pour certains flux de déchets.

Quantités de déchets non dangereux produits, valorisés et éliminés estimés

Nature des déchets non inertes non dangereux	Tonnages total estimés	Valorisation		Elimination (ou destination inconnue)	
		%	Quantité T	%	Quantité T
Métaux ferreux et non ferreux triés et en mélange	166 245	100	166 245	0	0
Fenêtres et portes vitrées (Verre)	11 988	100	11 988	0	0
Bois brut ou traité avec des substances non dangereuses	186 709	100	186 709	0	0
Déchets végétaux (souches, etc.)	42 245	100	42 245	0	0
Matières plastiques	1 863	41	764	59	1 099
Plâtre	64 144	45	28 865	55	35 279
Laines minérales, isolants PSE, isolants PU	20	0	0	100	20
Cartons triés à la source	17 224	100	17 224	0	0
Autres types de déchets non inertes non dangereux Autres en mélange, issus du Bâtiment, Autres en mélange, issus des TP	289 535	0	0	100	289 535
Total	**779 973**		**454 040**		**325 933**
% Total	**100%**		**58%**		**42%**

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets non inertes non dangereux (DND)

Conclusion - Ventilation

Dans le secteur du BTP, on comptabilise 244 949 tonnes de déchets, contre 69 721 tonnes pour les travaux publics. Nous allons désormais appliquer les pourcentages précédemment évoqués afin d'obtenir la répartition la plus cohérente possible.

Taux de valorisation (matière et énergétique)	58%
Tonnage de déchets non dangereux valorisé	182 509 tonnes
Tonnage de déchets non dangereux éliminée	132 161 tonnes

Quantités de déchets non dangereux produits, valorisés et éliminés retenues

Nature des déchets non inertes non dangereux	Tonnages total estimés
Métaux ferreux et non ferreux triés et en mélange	67 096
Fenêtres et portes vitrées (Verre)	4 836
Bois brut ou traité avec des substances non dangereuses	75 326
Déchets végétaux (souches, etc)	17 043
Matières plastiques	752
Plâtre	25 878
Laines minérales, isolants PSE, isolants PU	8
Cartons triés à la source	6 949
Autres types de déchets non inertes non dangereux Autres en mélange, issus du Bâtiment, Autres en mélange, issus des TP	116 810
Total	**314 670**

Quantités de déchets accueillis et traités par les installations

Déchets dangereux (DD)

Synthèse

En 2024, **166 442 t de déchets dangereux issus du BTP** ont été traitées en région Grand Est.

Les flux principaux concernent :

- **Les matériaux amiantés** (66 031 t, soit ~40 %)
- **Les terres et cailloux pollués** (64 041 t, soit ~38 %)
- **Les mélanges bitumineux contenant du goudron** (10 678 t, soit ~6 %)

Les autres flux (bois, isolants, bétons, métaux, boues, etc.) représentent **environ 16 % cumulés**.

Les modes d'élimination dominants restent :

- **D5 (stockage en décharge)** : ~63 %
- **D1 (dépôt sur ou dans le sol)** : ~27 %
- **D9 (traitement physico-chimique)** : ~4 %
  Les autres filières restent marginales.

Par regroupement, trois familles dominent :

- **Déchets amiantés : ~40 %**
- **Terres polluées : ~38 %**
- **Mélanges bitumineux goudronnés : ~6 %**

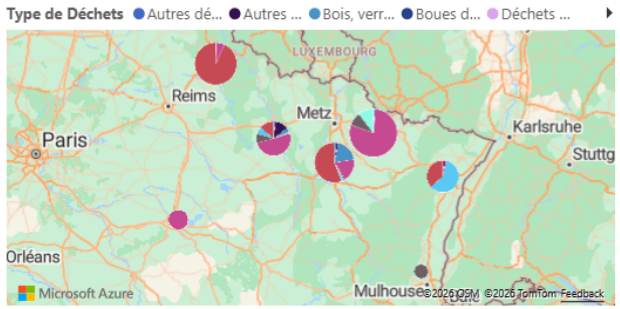
Les installations de traitement restent principalement localisées autour de **Reims, Metz et Strasbourg**, confirmant la concentration des exutoires dans ces zones.

Synthèse des quantités dangereuses traitées

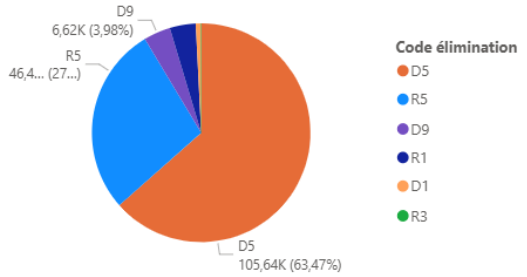
Type de Déchets	Quantités traitées (T)
Matériaux de construction contenant de l'amiante.	66 031,41
Terres et cailloux contenant des substances dangereuses	64 041,48
Mélanges bitumineux contenant du goudron	10 677,89
Bois, verre et matières plastiques contenant des substances dangereuses ou contaminés par de telles substances.	7 767,25
Matériaux d'isolation contenant de l'amiante	7 051,04
Mélanges ou fractions séparées de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses	5 945,79
Autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses	3 332,84
Autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses	993,77
Matériaux de construction à base de gypse contaminés par des substances dangereuses	231,08
Boues de dragage contenant des substances dangereuses	230,00
Déchets métalliques contaminés par des substances dangereuses	139,70
Total	**166 442,25**

Type d'élimination
D1 Dépôt sur ou dans le sol (par exemple, mise en décharge, etc.)
D5 Mise en décharge spécialement aménagée (par exemple, placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes et les autres et de l'environnement etc.)
D9 Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination, etc.)
R1 Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie
R3 Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants (y compris les opérations de compostage et autres transformations biologiques)
R5 Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques

Somme de Quantités traitées (T) par Département et Type de Déchets



Quantités traitées (T) par Code élimination



Selon les enquêtes réalisées auprès des entreprises du bâtiment et des travaux publics, 151 000t de déchets dangereux ont été produites pour l'année en cours sur le territoire.

Les données GEREP indiquent des tonnages traités légèrement supérieures. **La valeur de 151 000 t de déchets dangereux est retenue dans le cadre de l'enquête.**

Tonnes de déchets dangereux 151 000 Tonnes

Focus sur les échanges de déchets entre les territoires

Les transferts des autres régions vers le Grand Est

Les données issues de GEREP mettent en évidence que **près de 22 009 t de déchets provenant d'autres régions** ont été **traitées en Grand Est** en 2024.

Avec la répartition suivante :

- 6 500 t de déchets inertes
- 15 500 t de déchets non dangereux

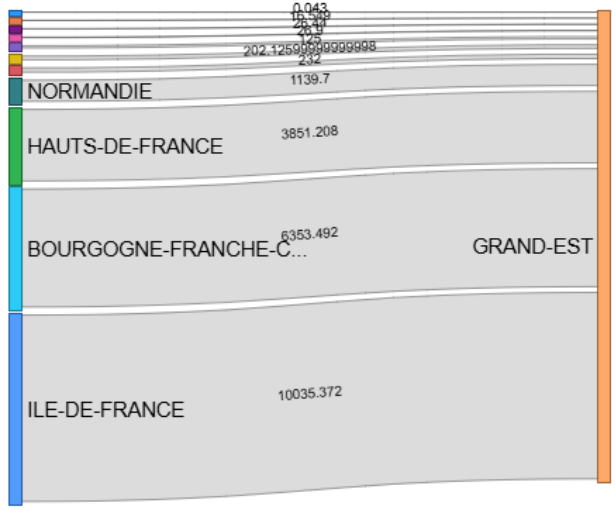
À noter : 1 151tonnes supplémentaires de terres excavées provenant des chantiers du Grand Paris Express ont été acheminées vers une installation de stockage de déchets dangereux située dans la Meuse, sans avoir été déclarées sur la plateforme GEREP.

Tonnes de déchets provenant d'autres régions 22 009 Tonnes

Origine

REGION PRODUCTEUR	Quantités envoyées (T)
GRAND EST	2 202 803,54
ALLEMAGNE	198 716,69
LUXEMBOURG	167 932,00
SUISSE	16 938,84
ILE-DE-FRANCE	10 035,37
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	6 353,49
HAUTS-DE-FRANCE	3 851,21
BELGIQUE	1 267,05
NORMANDIE	1 139,70
MARTINIQUE	232,00
AUVERGNE-RHONE-ALPES	202,13
CENTRE-VAL DE LOIRE	125,00
PAYS-BAS	50,60
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	26,90
PAYS DE LA LOIRE	26,44
Total	**2 609 738,35**

Quantité (T) par REGION PRODUCTEUR et REGION TRAITEMENT



Destination

REGION TRAITEMENT	Quantités traitées (T)
GRAND-EST	22 008,83
Total	**22 008,83**

CODE DECHETS	LIBELLE	Quantités traitées (T)
17 05 04	Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	6 474,06
17 03 02	Mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01	6 439,10
17 04 05	Fer et acier	6 035,86
17 04 03	Plomb	1 355,42
17 02 01	Bois	1 157,74
Total		**22 008,83**

Type de valorisation	Quantités traitées (T)
R5 Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	12 364,80
R4 Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	6 232,05
R13 Stockage de déchets préalablement à l'une	1 428,21
Total	**22 008,83**

Synthèse des quantités traitées entre régions

Focus sur les échanges de déchets entre les territoires

Les transferts du Grand Est vers les autres régions

Ce visuel présente les **flux interrégionaux de déchets produits en Grand Est** et traités ailleurs en France. L'analyse porte donc sur les **exportations de déchets** depuis le Grand Est vers d'autres régions : **69 500 tonnes** de déchets produits dans le Grand Est ont été **traités hors région** pour l'année en cours. Les flux se concentrent vers trois régions principales :

- **Île-de-France** : **23 627 t**, soit environ **34 %** ;
- **Hauts-de-France** : **16 084 t**, soit près de **23 %** ;
- **Bourgognes-Franche-Comté** : **16 033 t**, soit environ **23 %** ;

Avec la répartition suivante :

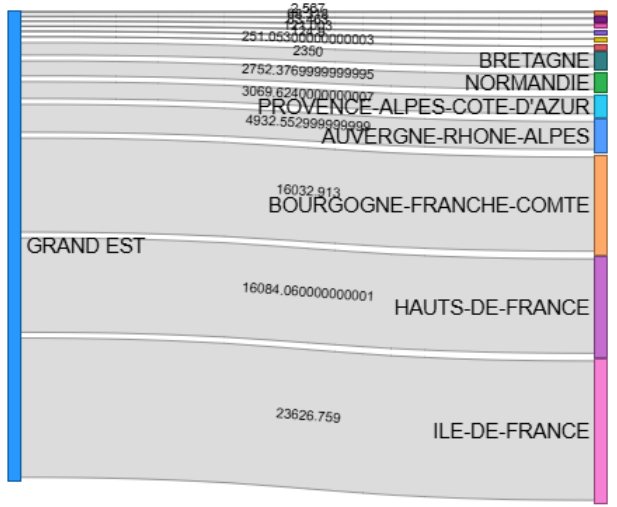
- 17 200 t de déchets inertes
- 52 300 t de déchets non dangereux

Tonnes de déchets provenant du Grand Est et traitées dans d'autres régions : 69 500 Tonnes

Origine

REGION PRODUCTEUR	Quantités envoyées (T)
GRAND EST	69 499,59
Total	69 499,59

Quantité (T) par REGION PRODUCTEUR et REGION TRAITEMENT



Destination

REGION TRAITEMENT	Quantités traitées (T)
GRAND-EST	2 202 803,54
ILE-DE-FRANCE	23 626,76
HAUTS-DE-FRANCE	16 084,06
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	16 032,91
AUVERGNE-RHONE-ALPES	4 932,55
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	3 069,62
NORMANDIE	2 752,38
BRETAGNE	2 350,00
OCCITANIE	251,05
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	124,90
NOUVELLE-AQUITAINE	121,00
CENTRE	83,46
PAYS-DE-LA-LOIRE	68,32
CORSE	2,57
Total	2 272 303,13

CODE DECHETS	LIBELLE	Quantités traitées (T)
17 05 04	Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	14 653,66
15 01 06	Emballages en mélange	13 388,04
17 04 05	Fer et acier	13 171,87
17 05 06	Boues de dragage autres que celles visées à la rubrique 17 05 05	7 177,00
17 04 11	Câbles autres que ceux visés à la rubrique 17 04 10.	6 007,48
Total		**69 499,59**

Type de valorisation	Quantités traitées (T)
R12 Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R 1 à R 11	32 513,13
R4 Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	17 457,14
D1 Dépôt sur ou dans le sol (par exemple, mise	7 278,30
Total	**69 499,59**

Synthèse des quantités traitées entre régions

Focus sur les échanges de déchets entre les territoires

Les transferts transfrontaliers

En 2024, **près de 2,540 millions de tonnes de déchets ont été importées dans le Grand Est (en 2023, 2,861 Mt avaient transité)**, majoritairement depuis le **Luxembourg (51 %)** et l'**Allemagne (31 %)**. Ces flux concernent presque exclusivement des **déchets inertes du BTP (97 %)**, principalement orientés vers la **Moselle et l'Alsace**. A noter que 98,2% des flux sont valorisés en remblaiement (R5) et 1,6% sont enfouis.

Synthèse des échanges transfrontaliers*

Quantité autorisée par pays notifiant

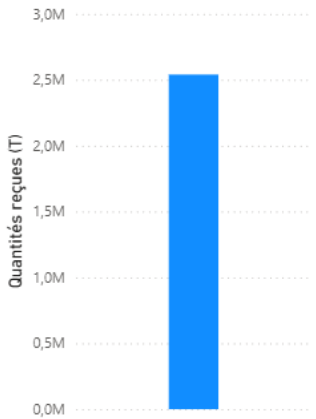


Pays notifiant	Quantités reçues (T)	%
LU	1 418 443,00	55,84%
DE	853 143,46	33,59%
CH	268 415,52	10,57%
Total	**2 540 001,98**	**100,00%**

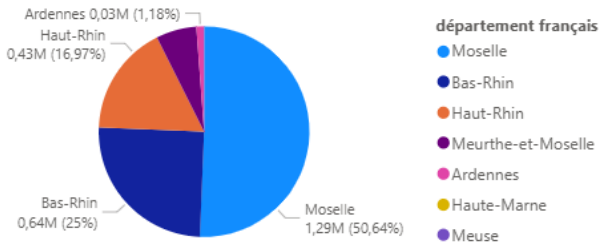
Filtre activé = Hors France

Code D/R	Quantités reçues (T)	%
R5	2 494 096,17	98,19%
D1	39 948,89	1,57%
D5	5 882,26	0,23%
R5, R12	74,66	0,00%
R4, R12	0,00	0,00%
R5, R13	0,00	0,00%
Total	**2 540 001,98**	**100,00%**

Quantités reçues (T)



Quantités reçues (T) par département français

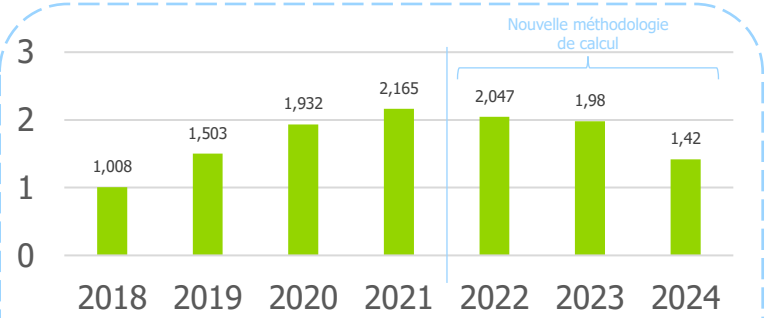


Catégorie de déchets	Quantités reçues (T)	Quantités reçues (%)
Inerte	2 455 226,51	96,66%
Dangereux	64 682,20	2,55%
Non dangereux non inerte	20 093,27	0,79%
Total	**2 540 001,98**	**100,00%**

Désignation officielle	Code CED	Quantités reçues (T)	%
Terre et pierres autres que celles visées à 17 05 03*	17 05 04	2 225 885,60	87,63%
Mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à 17 01 06*	17 01 07	229 024,07	9,02%
Terres et pierres contenant des substances dangereuses	17 05 03*	39 859,46	1,57%
	17 03 01*	17 136,22	0,67%
Ballasts autres que ceux visés à 17 05 07*	17 05 08	12 879,62	0,51%
Matériaux de construction contenant de l'amiante	17 06 05*	7 686,52	0,30%
Mélanges bitumineux autres que ceux visés à 17 03 01*	17 03 02	7 213,65	0,28%
Béton	17 01 01	316,84	0,01%
Matériaux isolants contenant de l'amiante	17 06 01*	0,00	0,00%
Total		**2 540 001,98**	**100,00%**

Tonnes de déchets importées dans le Grand Est depuis un autre pays — 2,540Mt Tonnes

Tonnes de déchets exportées depuis le Grand Est vers un autre pays — 0,043Mt Tonnes



Quantités de déblais terreux inertes importés en Grand Est en provenance du Luxembourg (Mt)

Synoptique

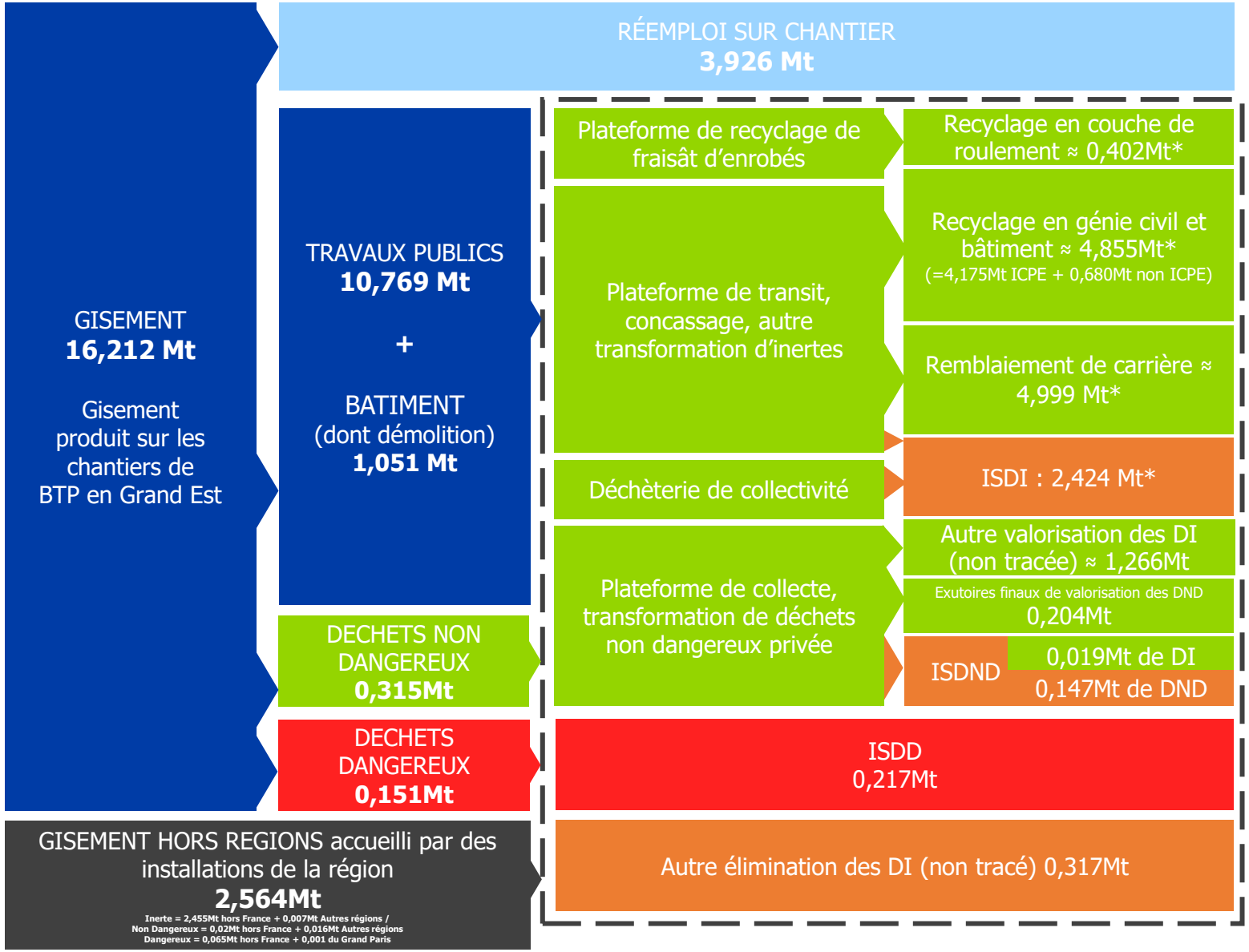
Synoptique

Le schéma ci-contre présente une synthèse des quantités de déchets inertes et non dangereux (non inertes) et dangereux produits et importés dans le Grand Est, ainsi que des circuits de collecte et de traitement pour l'année 2024.

Le tonnage total de déchets inertes et de déchets non dangereux non inertes, produits et/ou importés puis traités sur le territoire régional, est estimé à **14,633 millions de tonnes dont :**

- 14,282 millions de tonnes pour les déchets inertes
- 0,351 million de tonnes pour les déchets non dangereux.

Parmi ces volumes, **11,745 millions de tonnes auraient été valorisées** (matière ou énergétique), tandis que **2,888 millions de tonnes auraient été éliminées.**



Légende

Installations du Grand Est

A noter : les tonnes de déchets exportées depuis le Grand Est vers d'autres régions et pays sont estimées à **0,112Mt**
= 0,043Mt hors France + 0,017Mt d'inerte vers Autres régions + 0,052Mt de non dangereux vers Autres régions

Indicateurs de suivi du SRADDET

Indicateurs de suivi du SRADDET

Le tableau ci-après synthétise les différents indicateurs de suivi dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), en ce qui concerne les déchets du BTP.

Règles Source	Indicateurs	2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Objectif PRPGD	Tendance
	Population INSEE	5 548 955	5 550 389	5 543 407	5 543 407	5 561 482	5 562 262	5 552 822	5 527 457	-	-
R13 SRADDET	Nbre entreprise réalisant tri 5 flux	Non Enquêtées (NE)	NE	• Bâtiment (+démolition) : 67% sur 45 informées de la loi AGEC • TP : 55% sur 31	• Bâtiment (B) : 93% sur 15 • TP : 88% sur 42 • Installations : 71% sur 85	NE	NE	NE	NE	-	-
R12 à R15 IT-Déchets	CA BTP (milliards d'€)	• B : 9,241 • TP : 2,629	• B : 9,998 • TP : 3,114	• B : 10,747 • TP : 3,386	• B : 8,847 • TP : 3,081	• B : 10,5 • TP : 3,5	• B : 11,67 • TP : 3,39	• B : 18,123 • TP : 3,304	• B : 17,800 • TP : 3,409	-	-
R14 IT-Déchets	Taux valorisation matière des déchets BTP	52%	Incalculable suivant méthodologie LTECV (distinction valorisation matière contre valorisation énergétique qui ne peut être faite pour les DND. Distinction des déblais terreux par rapport aux autres typologies de déchets inertes ne peut être faite non plus ; données pas assez détaillées dans les réponses aux enquêtes)							2020 : • 70% valorisation matière déchets BTP • 65% valorisation DND NI 2025 : 78% valorisation, dont 79% DI et 70% DND	-

Indicateurs de suivi du SRADDET

Le tableau ci-après synthétise les différents indicateurs de suivi dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), en ce qui concerne les déchets du BTP.

Règles Source	Indicateurs	2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Objectif PRPGD	Tendance
R14 PRPGD	Taux recyclage terres et matériaux meubles	21%	Données collectées pas assez précises. Extrapolations qui comporteraient trop de biais)							2025 : 35%, soit +770 000 t	-
R14 PRPGD	Taux recyclage déchets inertes	25%	Au moins 17%	Au moins 26%	Au moins 27%	Au moins 34%	Au moins 35%	Au moins 41%	Au moins 34,7 %	2025 : • 50%, soit +300 000 t • Réutilisation ou recyclage des déchets béton et enrobés triés en amont chantier	-
R14	PRPGD	Inconnu	Pas d'enquête à destination des MOA							2020 : 60% de matériaux réutilisés ou recyclés par l'État et les collectivités pour les chantiers routiers	-

Indicateurs de suivi du SRADDET

Le tableau ci-après synthétise les différents indicateurs de suivi dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), en ce qui concerne les déchets du BTP.

Règles Source	Indicateurs	2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Objectif PRPGD	Tendance
R14 PRPGD	Tonnage détaillé ressources secondaires mobilisables DI (Mt)	• Réutilisées et recyclées : 5,36 • Remblayées en carrière : 3,62 • Total : 8,98	• Recyclées : 2,81 • Remblayées en carrière : 4,63 • Total : 7,44	• Recyclées : 3,83 • Remblayées en carrière : 4,36 • Total : 8,19	• Recyclées : 4,28 • Remblayées en carrière : 4,85 • Total : 9,13	• Recyclées : 4,74 • Remblayées en carrière : 4,99 • Total : 9,73	• Recyclées : 4,60 • Remblayées en carrière : 4,89 • Total : 9,49	• Recyclées : 5,74 • Remblayées en carrière : 4,11 • Total : 9,84	• Recyclées : 5,257 • Remblayées en carrière : 4,999 • Total : 10,256	2025 : • Réutilisées et recyclées : 6,04 • Remblayées en carrière : 2,61	Atteignable
R14 PRPGD	Tonnage détaillé ressources secondaires mobilisables Mâchefers (t)	Mobilisables : 122 000	NE	• Produits : 209 500 • Consommées : 162 500	• Produits : 208 463 (186 167 en plateforme maturation et 22 296 en valorisation matière) • Plateformes : 265 716 (89,7% bruts et 9,9% déferraillés) • Consommées : 175 102 • Éliminées : 11 640	• Produits : 238 241 (189 757 en plateforme et 11 503 en valorisation matière)	• Produits : 238 241 (271 606 en plateforme maturation et 290 870 en valorisation matière) • Plateformes : 271 336 (89% bruts et 14% déferraillés)	Non suivi		-	-

Indicateurs de suivi du SRADDET

Le tableau ci-après synthétise les différents indicateurs de suivi dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), en ce qui concerne les déchets du BTP.

Règles Source	Indicateurs	2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Objectif PRPGD	Tendance
R14 IT-Déchets	Orga. collecte (reprise chutes)	Inconnu	Le nombre de distributeurs de matériaux de construction concernés par l'obligation est inconnu							2020 : orga. collecte (reprise chutes)	-
R14 PRPGD	% valorisation déchets BTP	Matière + Énergétique (M+E) : 52%	M+E : 75%	M+E : 78%	M+E : 78%	M+E : 80%	M+E : 78%	M+E : 78,9%	M+E : 80,3%	2025 : 70%	Atteignable
R14 PRPGD	% valorisation DND NI BTP	M : 30%	M+E : 43%	M+E : 47%	M+E : 43%	M+E : 41-54%	M+E : 49-56%	M+E : 60%	M+E : 58%	2025 : 65%	Inatteignable
R14 PRPGD	Tonnage DND NI BTP vers valo. matière ou organique	405 000	Impossibilité de connaître cet indicateur ayant fait l'objet d'une valorisation matière par rapport à une énergétique							-	-
R13 PRPGD	DND NI BTP (Mt)	1,35 (DND)	1,134	1,084	1,134	0,422	0,397	0,342	0,315	-	Atteignable
R13 PRPGD	DD BTP (Mt)	0,11	0,24	0,24	0,24	0,07	0,10	0,167	0,151	-	-
R13 IT-Déchets	DI BTP entrée installations (Mt)	12,98	9,834	10,318	15,64	13,88	13,06	13,394	14,633	-	-
R13 PRPGD	Déchets BTP (Mt)	• DI : 11,52 • DND : 1,35 • DD : 0,11	• DI : 14,8 • DND : 1,134 • DD : 0,24	• DI : 12,32 • DND : 1,084 • DD : 0,24	• DI : 12,85 • DND : 1,1345 • DD : 0,24	• DI : 10,23 • DND : 0,42 • DD : 0,07	• DI : 9,81 • DND : 0,40 • DD : 0,10	• DI : 10,52 • DND : 0,342 • DD : 0,147	• DI : 11,820 • DND : 0,315 • DD : 0,151	-	Atteignable en 2018 et 2019 seulement

Indicateurs de suivi du SRADDET

Le tableau ci-après synthétise les différents indicateurs de suivi dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), en ce qui concerne les déchets du BTP.

Règles Source	Indicateurs	2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Objectif PRPGD	Tendance
R13 PRPGD	Évolution DI BTP à 2016 (Mt)	11,52	14,8	12,32	12,85	10,23	9,81	10,52	11,82	Limiter à 7%	Atteignable en 2018 et 2019 seulement
R13 PRPGD	Réduction DI produits (Mt) avec réemploi sur chantier	2,36 (17%)	5,83 (28%)	5,22 (30%)	6,42 (33%)	4,02 (28%)	3,20 (28%)	3,45 (25%)	3,926 (25%)	-2,082 (-15%)	Atteignable
R12 et R14 PRPGD	DI en remblai ou stockage recyclage (Mt)	• Recyclé : 5,451 • Remblai : 5,303 • Éliminé ISDI : 2,623	• Recyclé : 2,813 • Remblai : 4,634 • Éliminé ISDI : 2,383	• Recyclé : 3,828 • Remblai : 4,358 • Éliminé ISDI : 1,942	• Recyclé : 4,28 • Remblai : 4,85 • Éliminé ISDI : 2,47	• Recyclé : 4,74 • Remblai : 4,99 • Éliminé ISDI : 2,31	• Recyclé : 4,60 • Remblai : 4,89 • Éliminé ISDI : 2,60	• Recyclé : 5,74 • Remblai : 4,11 • Éliminé ISDI : 2,68	• Recyclé : 5,257 • Remblai : 4,999 • Éliminé ISDI : 2,424	Détourner 1 Mt de DI en remblai ou stockage recyclage	Atteignable en 2018 et 2019 seulement
R12 à R15 IT-Déchets	Capacité ISDI (Mt)	Inconnu	3,123	2,286	2,274	2,471	2,138	-	-	-	-

Méthodologie et bilan des réponses aux enquêtes 2024

Entreprise de Travaux Publics

Méthodologie d'enquête

Elaboration du questionnaire d'enquête

Un questionnaire d'enquête destiné aux entreprises du TP a été élaboré sur le site SurveyMonkey. L'objectif était de rendre le questionnaire fluide et attractif pour les répondants.

Les types de questions étaient les suivantes :

- Description de l'entreprise : coordonnées, activités principales,… ;
- Les matériaux et déchets produits par l'entreprise en 2024 :
  - Déchets inertes : quantités, typologie, exutoires ;
  - Déchets non dangereux non inertes : quantités, typologie, exutoires ;
  - Déchets dangereux : quantités, typologie, exutoires.

Méthodologie d'enquête

Constitution de la base d'enquête

- Base d'enquête

Avant le lancement de l'enquête, un travail d'échantillonnage des entreprises de travaux publics (TP) a été réalisé à l'échelle du Grand Est.

L'objectif était de constituer un panel de répondants aussi représentatif que possible de la diversité des acteurs du secteur, en veillant à inclure des entreprises relevant des différentes branches d'activité des TP et réparties sur l'ensemble des départements de la région.

Un échantillon d'étude quantitative est considéré comme représentatif lorsqu'il reflète fidèlement les principales caractéristiques de la population étudiée. Cette représentativité garantit la fiabilité et la portée des analyses réalisées à partir des réponses recueillies.

- Méthodologie d'échantillonnage ouverte

Une méthodologie d'échantillonnage ouverte a été adoptée car elle est adaptée à l'estimation de quantités malgré une hétérogénéité des pratiques des entreprises interrogées. Cette approche optimise la précision statistique tout en limitant la taille d'échantillon nécessaire.

Une marge d'erreur cible fixée à 5%

Travaux publics
Nombre d'entreprises cibles = 56

Méthodologie d'enquête

Envoi des mails

- Envoi des mails

Le questionnaire d'enquête a été diffusé par mail le 21 janvier 2026 via l'adresse mail créée à cet effet et déjà utilisée pour les précédentes enquêtes (observatoire.btp@tridentservice.com).

Le mail était accompagné de la lettre d'accompagnement signée par la Région.

Au total **147 mails ont été envoyés, selon la répartition par code NAF suivante :**

Codes NAF	Nombre d'entreprises enquêtées
42.1 (Construction de routes et de voies ferrées)	34
42.2 (Construction de réseaux et de lignes)	36
42.9 (Construction d'autres ouvrages de génie civil)	13
43.1 (Démolition et préparation des sites)	64
Total	**147**

Méthodologie d'enquête

Réception des questionnaires et relances

Les réponses au questionnaire en ligne sont contrôlées chaque semaine afin d'alimenter le fichier de suivi des réponses.

Plusieurs contrôles sont effectués :

- Contrôle de complétude : il est vérifié que l'acteur ait répondu à toutes les questions liées à son activité. La relecture des questionnaires s'effectue en vérifiant les tonnages et typologie de déchets produits selon l'activité et l'effectif déclaré.
- Contrôle de cohérence : il est vérifié que les réponses de l'acteur ne comportent pas de donnée aberrante

Ces contrôles, réalisés de manière rapide et systématique, permettent d'identifier les données incohérentes ou suspectes, qui font alors l'objet d'une relance.

À l'issue de cette phase, lorsque cela s'avérait nécessaire, les acteurs concernés ont été recontactés par téléphone ou mail afin de compléter leur questionnaire et de confirmer ou corriger les informations repérées comme partielles ou incertaines par Agyre et/ou Trident Service.

Des campagnes de relances ont été menées du 02 février 2026 au 26 février 2026. Au total, 3 relances ont été effectuées avec une alternance entre relances mail et téléphonique.

A noter que de nouvelles entreprises ont été ajoutées au périmètre à partir du 23 février afin d'éviter une sur-sollicitation des entreprises non-répondantes à cette date.

N°	Date de la relance
1	02 février 2026
2	16 et 19 février 2026
3	23 au 26 février 2026

Méthodologie d'enquête

Taux de retour

Le taux de retour est de **104% de l'échantillon ciblé pour la collecte des données**

Parmi les 147 entreprises sollicitées, nous avons obtenu **58 réponses, soit un nombre supérieur à la cible définie.**

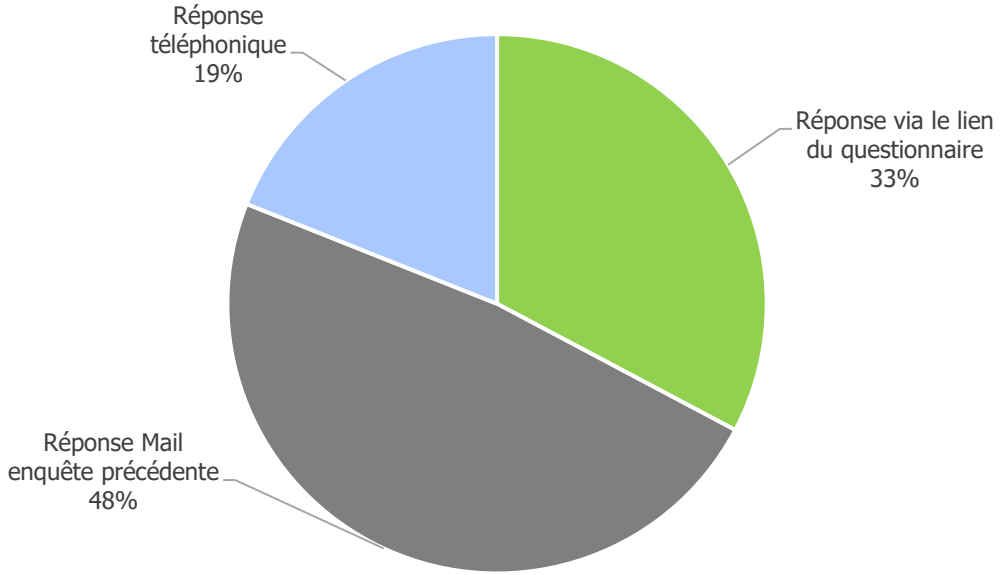
La répartition par code NAF est la suivante et par nombre de salariés est la suivante :

Codes NAF	Nombre d'entreprises enquêtées	Nombre d'entreprises ayant répondu < effectif moyen	Cible à atteindre < effectif moyen	Taux de retour < effectif moyen	Nombre d'entreprises ayant répondu > effectif moyen	Cible à atteindre > effectif moyen	Taux de retour > effectif moyen	Taux de retour global (<et> effectif moyen)
42.1 (Construction de routes et de voies ferrées)	34	**7**	**9**	**77,8%**	**12**	**9**	**133,3%**	**106%**
42.2 (Construction de réseaux et de lignes)	36	**6**	**8**	**75,0%**	**10**	**10**	**100,0%**	**89%**
42.9 (Construction d'autres ouvrages de génie civil)	13	**1**	**3**	**33,3%**	**3**	**3**	**100,0%**	**67%**
43.1 (Démolition et préparation des sites)	64	**7**	**7**	**100,0%**	**12**	**8**	**150,0%**	**127%**
Total	**147**	**21**	**27**	**77,78%**	**37**	**30**	**123,33%**	**102%**

Méthodologie d'enquête

Bilan des réponses

Les réponses ont été majoritairement reçues via le questionnaire en ligne. Cependant, certaines données ont été collectées via d'autres canaux présentés ci-dessous.



Mail enquête précédente signifie que nous avons envoyé aux entreprises leurs réponses à l'enquête précédente en leur demandant d'actualiser les données pour cette année

Méthodologie et bilan des réponses aux enquêtes 2024

Entreprises de Bâtiment (dont démolition)

Méthodologie d'enquête

Elaboration du questionnaire d'enquête

Un questionnaire d'enquête destiné aux entreprises du bâtiment a été élaboré sur le site SurveyMonkey. L'objectif était de rendre le questionnaire fluide et attractif pour les répondants.

Les types de questions étaient les suivantes :

- Description de l'entreprise : coordonnées, activités principales,…
- Les matériaux et déchets produits par l'entreprise en 2024 :
  - Déchets inertes : quantités, typologie, exutoires
  - Déchets non dangereux non inertes : quantités, typologie, exutoires
  - Déchets dangereux : quantités, typologie, exutoires

Méthodologie d'enquête

Constitution de la base d'enquête

- Base d'enquête

Avant le lancement de l'enquête, un travail d'échantillonnage des entreprises du bâtiment a été réalisé à l'échelle du Grand-Est. L'objectif était de constituer un panel de répondants aussi représentatif que possible de la diversité des acteurs du secteur, en veillant à inclure des entreprises relevant des différentes branches d'activité du bâtiment et réparties sur l'ensemble des départements de la région.

Un échantillon d'étude quantitative est considéré comme représentatif lorsqu'il reflète fidèlement les principales caractéristiques de la population étudiée. Cette représentativité garantit la fiabilité et la portée des analyses réalisées à partir des réponses recueillies.

- Méthodologie d'échantillonnage ouverte

Une méthodologie d'échantillonnage ouverte a été adoptée car elle est adaptée à l'estimation de quantités malgré une hétérogénéité des pratiques des entreprises interrogées. Cette approche optimise la précision statistique tout en limitant la taille d'échantillon nécessaire.

Une marge d'erreur cible fixée à 5%

Bâtiment
Nombre d'entreprises cibles = 55

Démolition
Nombre d'entreprises cibles = 6

Méthodologie d'enquête

Envoi des mails

- Envoi des mails

Le questionnaire d'enquête a été diffusé par mail le 21 janvier 2026 via l'adresse mail créée à cet effet (observatoire.btp@tridentservice.com).

Le mail était accompagné de la lettre d'accompagnement signée par la Région.

Au total **215 mails ont été envoyés aux entreprises du bâtiment et 21 pour les démolisseurs. La répartition des envois par code NAF est la suivante :**

Codes NAF	Nombre d'entreprises enquêtées
43.2 (Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation)	**72**
43.3 (Travaux de finition)	**62**
43.9 (Autres travaux de construction spécialisées)	**48**
41.2 (Construction de bâtiments résidentiels et non-résidentiels)	**33**
43.11Z (Travaux de démolition)	**21**
Total	**236**

Méthodologie d'enquête

Réception des questionnaires et relances

Les réponses au questionnaire en ligne sont contrôlées chaque semaine afin d'alimenter le fichier de suivi des réponses.

Plusieurs contrôles sont effectués :

- Contrôle de complétude : il est vérifié que l'acteur ait répondu à toutes les questions liées à son activité. La relecture des questionnaires s'effectue en vérifiant les tonnages et typologie de déchets produits selon l'activité et l'effectif déclaré.
- Contrôle de cohérence : il est vérifié que les réponses de l'acteur ne comportent pas de donnée aberrante

Ces contrôles, réalisés de manière rapide et systématique, permettent d'identifier les données incohérentes ou suspectes, qui font alors l'objet d'une relance.

À l'issue de cette phase, lorsque cela s'avérait nécessaire, les acteurs concernés ont été recontactés par téléphone ou mail afin de compléter leur questionnaire et de confirmer ou corriger les informations repérées comme partielles ou incertaines par Agyre et/ou Trident Service.

Des campagnes de relances ont été menées du 02 février 2026 au 11 mars 2026 . Au total, 4 relances ont été effectuées avec une alternance entre relances mail et téléphonique.

A noter que de nouvelles entreprises ont été ajoutées le 10 mars au périmètre afin d'éviter une sur-sollicitation des entreprises non-répondantes à cette date.

N°	Date de la relance
1	21 janvier 2026
2	12 février 2026
3	03 au 05 mars 2026
4	10 et 11 mars 2026

Méthodologie d'enquête

Taux de retour - Bâtiment

Le taux de retour est de **113% de l'échantillon ciblé pour la collecte des données**

Parmi les 213 entreprises sollicitées, nous avons obtenu **62 réponses, un nombre supérieur à la cible définie.**

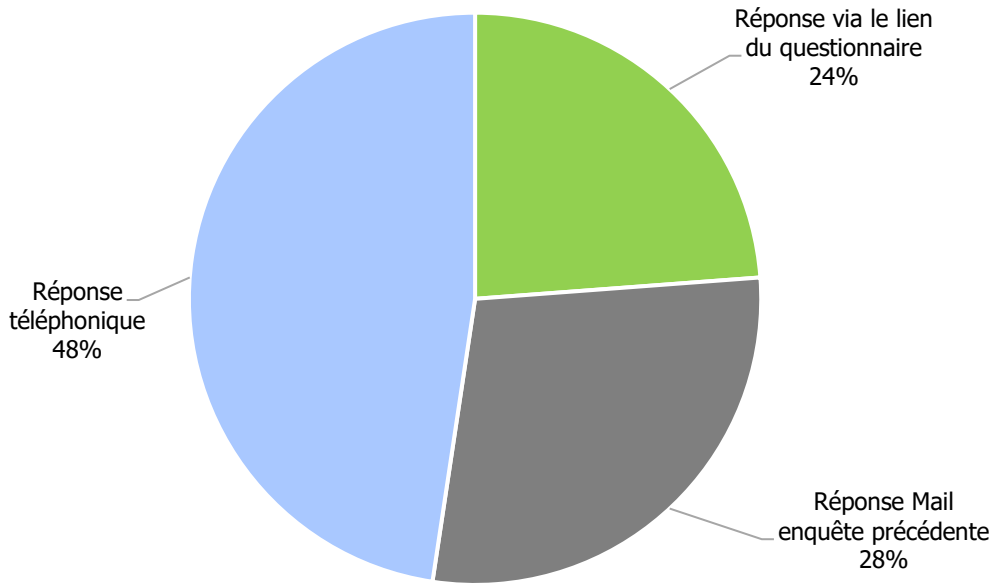
La répartition par code NAF est la suivante et par nombre de salariés est la suivante :

Codes NAF	Nombre d'entreprises enquêtées	Nombre d'entreprises ayant répondu < effectif moyen	Cible à atteindre < effectif moyen	Taux de retour < effectif moyen	Nombre d'entreprises ayant répondu > effectif moyen	Cible à atteindre > effectif moyen	Taux de retour > effectif moyen	Taux de retour global (<et> effectif moyen)
43.2 (Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation)	72	**2**	**5**	**78%**	**11**	**9**	**133%**	**93%**
43.3 (Travaux de finition)	62	**13**	**7**	**75%**	**15**	**8**	**100%**	**187%**
43.9 (Autres travaux de construction spécialisées)	48	**4**	**4**	**33%**	**10**	**9**	**100%**	**108%**
41.2 (Construction de bâtiments résidentiels et non-résidentiels)	33	**1**	**3**	**100%**	**6**	**5**	**150%**	**88%**
Total	**215**	**10**	**19**	**78%**	**23**	**31**	**123%**	**124%**

Méthodologie d'enquête

Bilan des réponses– Bâtiment

Les réponses ont été majoritairement reçues par des échanges téléphoniques. Cependant, certaines données ont été collectées via d'autres canaux présentés ci-dessous.



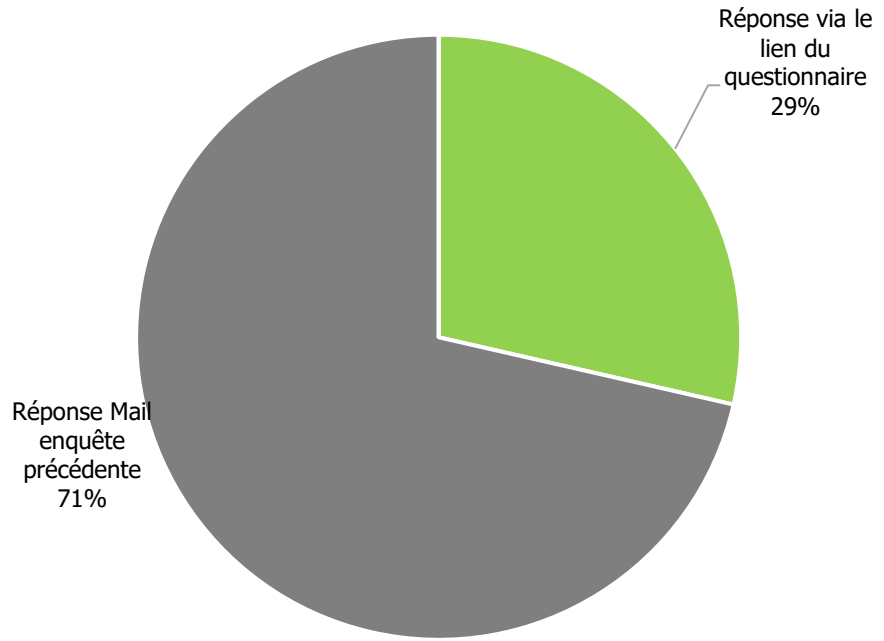
Mail enquête précédente signifie que nous avons envoyé aux entreprises leurs réponses à l'enquête précédente en leur demandant d'actualiser les données pour cette année

Méthodologie d'enquête

Taux de retour et bilan des réponses - Démolisseur

Le taux de retour est de **117 % pour la collecte des données**

Parmi les 15 entreprises sollicitées, nous avons obtenu **7 réponses, avec une cible visant 6 retours**



Mail enquête précédente signifie que nous avons envoyé aux entreprises leurs réponses à l'enquête précédente en leur demandant d'actualiser les données pour cette année

Méthodologie et bilan des réponses aux enquêtes 2024

Installations

Méthodologie d'enquête

Élaboration du questionnaire d'enquête

Un questionnaire d'enquête destiné aux installations de gestion de déchets du BTP a été élaboré sur le site SurveyMonkey. L'objectif était de rendre le questionnaire fluide et attractif pour les répondants.

Les types de questions étaient les suivantes :

- principales activités (collecte en apport volontaire, collecte sur site, tri au sol, tri sur chaîne, activités de préparation au recyclage …) ;
- équipements sur le site (chaîne de tri de déchets du BTP en mélange, broyeur bois, concasseur/ cribleur de déchets de béton, …) ;
- capacités totale et annuelle de l'installation en distinguant la quantité réelle collectée annuellement de la quantité maximale potentielle ;
- les tonnages de déchets entrants et sortants par installation : tonnages, catégories et types de déchets.

Méthodologie d'enquête

Constitution de la base d'enquête et envoi des mails

- Base d'enquête

L'enquête repose sur la base de données utilisée lors de la précédente enquête régionale menée l'année d'avant. Cette base a été actualisée et complétée avec les informations transmises par l'UNICEM Grand Est, afin d'assurer une couverture exhaustive des installations de gestion de déchets du BTP recensées sur le territoire.

Un travail complémentaire de recherche a été mené pour identifier ou actualiser les coordonnées des exploitants (adresses mails, numéros de téléphone, contacts référents). Cette étape a permis d'améliorer la fiabilité de la base et de maximiser le taux de réponse.

- Envoi des mails

Le questionnaire d'enquête a été diffusé par mail fin avril 2025 via l'adresse mail créée à cet effet et déjà utilisée pour les précédentes enquêtes (observatoire.btp@tridentservice.com).

Le mail était accompagné de la lettre d'accompagnement signée par la Région.

Au total **507 mails ont été envoyés,** sur un total de 587 installations recensées, soit un **taux d'envoi de 86%.** Un travail de consolidation de la base de données contacts sera réalisé avant le lancement de l'enquête 2025 afin de consolider la base d'enquête.

Méthodologie d'enquête

Réception des questionnaires et relances

Les réponses au questionnaire en ligne sont contrôlées chaque semaine afin d'alimenter le fichier de suivi des réponses.

Plusieurs contrôles sont effectués :

- Contrôle de complétude : il est vérifié que l'acteur ait répondu à toutes les questions liées à son activité. La relecture des questionnaires s'effectue après avoir vérifié l'activité du site grâce aux données récoltées lors de la précédente enquête ou des informations disponibles sur Georisque.
- Contrôle de cohérence : il est vérifié que les réponses de l'acteur ne comportent pas de donnée aberrante

Ces contrôles, réalisés de manière rapide et systématique, permettent d'identifier les données incohérentes ou suspectes, qui font alors l'objet d'une relance.

À l'issue de cette phase, lorsque cela s'avérait nécessaire, les acteurs concernés ont été recontactés par téléphone ou mail afin de compléter leur questionnaire et de confirmer ou corriger les informations repérées comme partielles ou incertaines par Agyre et/ou Trident Service.

Des campagnes de relances ont été menées de mai 2025 à janvier 2025. Au total, 10 relances ont été effectuées avec une alternance entre relances électronique et téléphonique :

N°	Date de la relance
1	26 mai 2025
2	5 juin 2025
3	19 juin 2025
4	11 juillet 2025
5	15 juillet 2025
6	30 juillet 2025
7	28 août 2025
8	26 septembre 2025
9	14 octobre 2025
10	15 janvier 2025

Méthodologie d'enquête

Taux de retour

Le taux de retour est de **50% pour la collecte des données 2024**

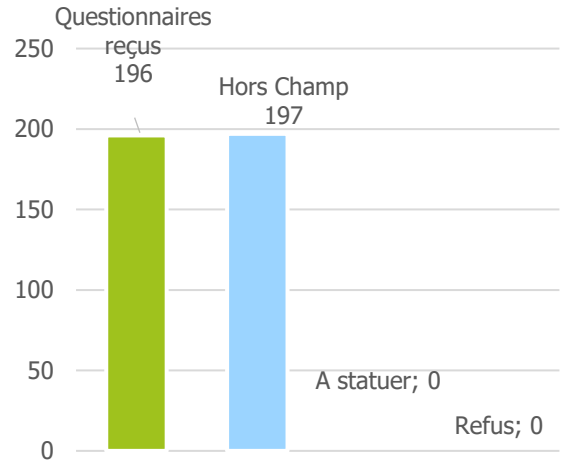
- Installation dont l'activité a démarré après l'année de l'enquête ;
- Pour les ajouts de l'UNICEM : nous avons réalisé une recherche approfondie en cherchant l'installation sur Géorisque et sur Google Maps. Lorsque l'installation n'était pas déclarée sur Géorisque et que sur Google Maps, l'adresse référencée n'était pas une installation, alors cette dernière a été placée hors champ.

Parmi les 587 installations recensées, nous avons collectés 196 réponses, placé en Hors-Champ 197 installations et aucune ne reste à statuer.

Certaines installations ont été placées en hors-champ pour donner suite aux échanges avec les opérateurs et des recherches complémentaires menées par nos soins. Une installation est placée hors-champ lorsque :

- Pas de réception de déchets du BTP ;
- Installation fermée ;
- Installation en doublon ;

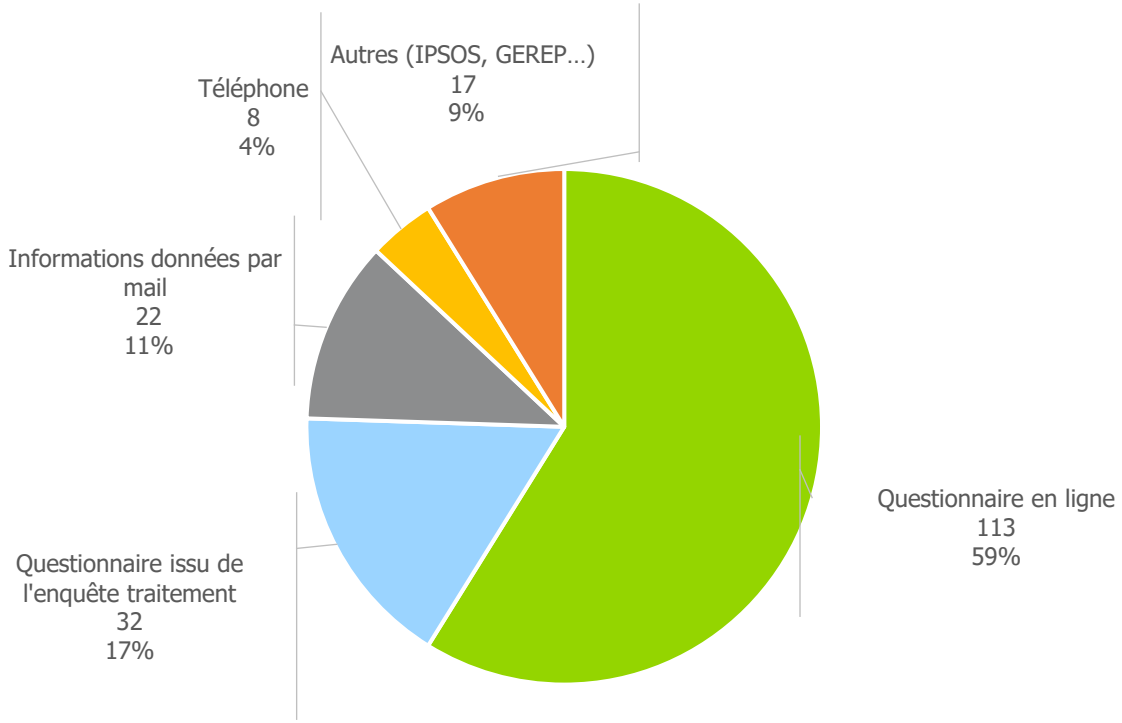
64 installations étaient notées comme étant « à statuer » lors de la précédente enquête. Un travail de vérification a été réalisé et a permis de classer comme « Hors champ » les installations non concernées par l'enquête et de réintégrer les installations rentrant dans notre périmètre.



Méthodologie d'enquête

Bilan des réponses

Les réponses ont été majoritairement reçues via le questionnaire en ligne. Cependant, certaines données ont été collectées via d'autres canaux.



Départements	Nombre d'installations enquêtées (hors « hors champ »)	Nombre d'installations ayant répondu	Taux de retour 2024
Ardennes - 08	**18**	**9**	**50,0%**
Aube - 10	**26**	**15**	**57,7%**
Marne -51	**47**	**30**	**63,8%**
Haute-Marne -52	**20**	**10**	**50,0%**
Meurthe-et-Moselle - 54	**41**	**19**	**46,3%**
Meuse - 55	**21**	**7**	**33,3%**
Moselle - 57	**58**	**33**	**56,9%**
Bas-Rhin - 67	**64**	**44**	**68,8%**
Haut-Rhin - 68	**37**	**16**	**43,2%**
Vosges - 88	**29**	**13**	**44,8%**

Méthodologie et bilan des réponses aux enquêtes 2024

Matériauthèques

Méthodologie d'enquête

Élaboration du questionnaire d'enquête

Un questionnaire d'enquête destiné aux matériauthèques a été élaboré sur le site SurveyMonkey. L'objectif était de rendre le questionnaire fluide, rapide et attractif pour les répondants.

Les types de questions étaient les suivantes :

- volume de produits, matériaux et équipements (PEM) destinés à être réemployés ;
- volume de PEM effectivement remployés ou vendu ;
- type de matériaux concernés ;
- si la structure proposait des activités connexes (fabrication, réparation, bureau d'étude, formation).

Constitution de la base d'enquête, envoi des mails et relances

- Base d'enquête

Les plateformes physiques de réemploi de matériaux, produits et équipements issus du BTP en Grand Est ont été recensées à partir des observatoires antérieurs et des compléments d'enquêtes.

- Envoi des mails

Le questionnaire d'enquête a été diffusé par mail fin avril 2025 via l'adresse mail créée à cet effet et déjà utilisée pour les précédentes enquêtes (observatoire.btp@tridentservice.com).

Le mail était accompagné de la lettre d'accompagnement signée par la Région.

Au total **26 mails ont été envoyés,** sur un total de 29 plateformes recensées, soit un **taux d'envoi de 90%.** Un travail de consolidation de la base de données sera réalisé avant le lancement de l'enquête 2025.

Méthodologie d'enquête

Relances

Des campagnes de relances ont été menées de janvier 2026 à mars 2026. Au total, 3 relances ont été effectuées par voie électroniques.

N°	Date de la relance
1	16 janvier 2026
2	02 février 2026
3	09 mars 2026

Taux de retour et bilan des réponses

Le taux de retour est de **10% pour la collecte des données 2024**

Parmi les 29 installations recensées, nous avons collecté 2 réponses, et placé en Hors-Champ 1 société se déclarant comme bureau d'étude non-propriétaires des matériaux de déconstruction.

Les réponses ont été majoritairement reçues par retour direct de courrier électronique.

Glossaire

Glossaire

Acronyme	Signification complète	Domaine / Commentaire
AGEC	Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire	Loi cadre de 2020 fixant les obligations de tri, réemploi et REP
BTP	Bâtiment et Travaux Publics	Secteur d'activité étudié
CERC	Cellule Économique Régionale de la Construction	Fournit les données économiques BTP régionales
COPIL	Comité de Pilotage	Instance de suivi du projet Observatoire
DND	Déchets Non Dangereux	Catégorie réglementaire de déchets
DI	Déchets Inertes	Déchets minéraux non évolutifs (béton, gravats…)
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Administration régionale (données ICPE, suivi environnemental)
FNTP	Fédération Nationale des Travaux Publics	Syndicat professionnel national
GEREP	Gestion Électronique du Registre des Émissions Polluantes	Base nationale de suivi environnemental des ICPE
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Statut réglementaire des installations de traitement de déchets
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques	Source de données population et entreprises
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes	Site d'élimination finale pour déchets inertes
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	Site d'élimination pour DND
ISDD	Installation de Stockage de Déchets Dangereux	Site d'élimination pour déchets dangereux
NAF	Nomenclature d'Activité Française	Classification des entreprises par activité
PMCB	Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment	Catégorie de la filière REP mise en œuvre en 2023
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets	Document stratégique régional
REP	Responsabilité Élargie du Producteur	Principe obligeant les producteurs à financer la gestion de fin de vie de leurs produits
SDES	Service des Données et Études Statistiques	Ex-SOeS, direction du ministère de la Transition écologique
SOeS	Service de l'Observation et des Statistiques	Ancien nom du SDES
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires	Cadre de planification régional intégrant les déchets
TP	Travaux Publics	Branche du BTP (routes, réseaux, génie civil)
UNICEM	Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction	Fédération professionnelle (fournit données sur carrières et recyclage)
URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales	Source de données sur les effectifs salariés
Mt	Million(s) de tonnes	Unité de mesure utilisée pour les volumes de déchets

Financeurs

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Commanditaire

La Région Grand Est

Prestataires

AGYRE
pour l'économie circulaire dans la construction

contact@agyre.com
Rédaction Guillaume POINET

TRIDENT SERVICE

observatoire.btp@tridentservice.com

Membres

FFB FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment

RÉSEAU DES CERC
FILIÈRE CONSTRUCTION
Mesurer. Anticiper.

oca BÂTIMENT
ORGANISME COORDONNATEUR AGRÉÉ

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

SEDDRe
SYNDICAT DES ENTREPRISES DE DÉCONSTRUCTION, DÉPOLLUTION ET RECYCLAGE

UNICEM